

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 1

Bilan des acquisitions et cessions opérées en 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

La nomenclature budgétaire M61 prévoit qu'en annexe au compte administratif soit fait un état des variations des immobilisations. Il vous est proposé, ci-dessous, la liste des acquisitions et des cessions réalisées par le SDIS sur l'année 2020.

I - ACQUISITIONS

a) Les véhicules et engins

En 2020, le SDIS a payé au titre du renouvellement du parc 3.595.165,44 €. Compte tenu des délais de fabrication de la plupart des engins, certains véhicules sont payés sur deux exercices. Il est procédé au versement d'un acompte sur la première année et d'un solde sur l'année suivante.

Le SDIS 63 a réalisé l'acquisition de 27 véhicules et fait procéder à divers aménagements de véhicules dont le détail vous ait exposé ci-après :

Prévus au programme d'équipement 2018 :

- 2 Véhicules Liaison Radio Utilitaire (VLRU) ;
- 1 Véhicule Léger Hors Route (VLHR) ;
- 2 Aménagements Véhicules Liaison Radio (VLRU) ;

Prévus au programme 2019 :

- 2 Echelles Pivotantes Combinées (EPC 33) ;
- 1 Camion Citerne Rural Secours Routiers (CCRSR) ;
- 1 Fourgon Pompe Tonne Léger (FPTL) ;
- 2 Camions Citernes Feux de Forêts Moyens (CCFM) ;
- 1 Véhicule Auto Ecole (V Ecole) ;
- 2 Véhicules de Liaison Infirmier (VLI) ;
- 2 Véhicules de Liaison Radio (VLR) ;
- 3 Aménagements Véhicules Liaison Radio Utilitaire (VLRU) ;

Prévus au programme 2020 :

- 1 Fourgon Pompe Tonne Léger (FPTL) ;
- 1 Fourgon Pompe Tonne Secours Routiers (FPTSRS) ;
- 1 Camion Citerne Rural Moyen (CCRM) ;
- 6 Véhicules de Liaison Radio Utilitaire (VLRU) ;
- 3 Véhicules de Liaison Radio (VLR) ;
- 1 Micro Tracteur ;
- 1 Pompe Camion Citerne Feux Moyen ;
- 1 Moteur Bateau ;
- 7 Aménagements Véhicules.

b) Les matériels

Le SDIS a consacré 1.964.026,31 € de son budget d'investissement au renouvellement de l'habillement et des matériels, cette somme se répartit entre :

- De l'habillement pour 949.718,44 € ;
- Du matériel de bureau et mobilier pour 198.560,80 € ;
- Du matériel d'incendie et de l'outillage pour 699.740,57 €, dont notamment du matériel incendie, matériels de désincarcération, ventilateurs et divers matériels d'intervention pour 423.826,40 €, des Appareils Respiratoires (ARI) pour 233.720,34 €, et de l'outillage pour 42.193,83 € puis 1.400,00 € pour 2 chiens ;
- Du matériel de secours et de santé médical pour 116.006,50 € dont 19.764,00 € de DSA pour la formation, 10.072,14 € de LSU (aspirateurs mucosités), 10.201,50 € de multi-paramètres pour l'intervention.

c) L'informatique et les transmissions

Le SDIS a consacré, en 2020, 733.790,80 € pour renouveler son matériel informatique et ses matériels de transmissions, cette somme se répartit entre :

- Des licences pour 376.199,75 € ;
- Du matériel de transmission pour 138.747,66 € ;
- Du matériel informatique pour 218.843,39 €.

d) La politique bâtiminaire

Le SDIS a consacré, en 2020, 644.758,55 € pour la poursuite de la politique bâtiminaire, dont des travaux sur le site de Crouël (128.169,76 €), l'aménagement de la caserne de Ravel (95.461,02 €), de la caserne de Clermont-Ferrand (80.351,49 €), d'Aubière (46.279,90 €), de La Bourboule (34.452,47 €), de Cunlhat (26.451,68 €), de Pionsat (26.106,13 €) et de Blanzat (24.600,00 €) et, enfin, divers travaux. Ont également été investis 185.241,60 € pour l'acquisition d'un caisson feu pour la formation des sapeurs-pompiers installé sur le site de Crouël.

Les constructions, extensions et gros travaux commencent à être amortis (et neutralisés) une fois la totalité de l'opération payée. Par conséquent, il existe un décalage entre la réception des travaux de bâtiment et l'intégration « définitive » au patrimoine. Sur l'exercice 2020, le SDIS a intégré un montant de 67.125,60 € dont 62.936,40 € relatif à l'aménagement de la plateforme pour positionner le caisson feu sur le site de Crouël. Cette dépense commencera d'être amortie à partir de 2021.

II - CESSIONS

Le SDIS a procédé à la cession d'une parcelle de terrain à Crouël pour (6.090 €), à la vente de DSA pour (4.200 €) et la cession de 16 véhicules, durant l'année 2020 pour un montant total de 23.869,30 € dont vous trouverez le détail en annexe.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

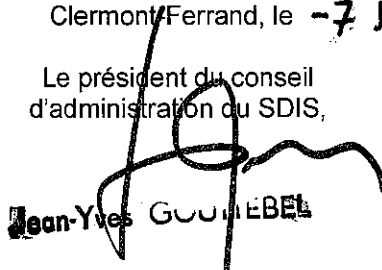
Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte des biens acquis et cédés par le SDIS au cours de l'année 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **-7** JUIN 2021

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Jean-Yves GUILLEBEL

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20210531-21_06540-DE
Date de télétransmission : 14/06/2021
Date de réception préfecture : 14/06/2021

ANNEXE CESSIONS DE BIENS

Pour l'exercice 2020, le SDIS a cédé 16 véhicules pour un montant total de 23.869,30€.

Sigle	Immatriculation	Marque	Modèle	Date de mise en circulation	Année de réforme	Prix de vente
CCFL	3696SC63	COURNIL	COURNIL	18/01/1983	2019	2.912,00 €
CCFL	323SS63	PEUGEOT	504 DANGEL	02/05/1986	2019	5.460,00 €
CCFL	6247SW63	UMM	UMM	13/03/1987	2019	4.459,00 €
CID	7733WS63	PEUGEOT	BOXER	30/08/2000	2019	1.001,00 €
CID	DN692TD	RENAULT	TRAFIC	06/02/1991	2019	318,50 €
CID	5141VQ63	RENAULT	TRAFIC	27/02/1992	2019	819,00 €
CID	9282VW63	IVECO	DAILY	11/05/1994	2019	1.820,00 €
CID	8734VS63	RENAULT	TRAFIC	01/03/1996	2019	1.820,00 €
CID	4570VG63	FORD	TRANSIT	03/12/1993	2019	637,00 €
VPI	AQ442VG	IVECO	UNIC	16/01/1980	2019	546,00 €
VSAV	AP539NP	RENAULT	MASTER	31/03/2010	2019	1.729,00 €
VSAV	2854VM63	RENAULT	MASTER	13/12/1994	2019	591,50 €
VSAV	2397VR63	RENAULT	MASTER	27/10/1995	2019	455,00 €
VSAB	6034TY63	RENAULT	MASTER	25/03/1992	2019	500,50 €
VLR	9715WZ63	RENAULT	CLIO	26/07/2001	2019	273,00 €
VLR	5042XE63	RENAULT	CLIO	16/05/2002	2019	527,80 €

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 2

**Compte de gestion des dépenses et recettes présenté
par Monsieur le Payeur Départemental pour l'exercice 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Le Payeur Départemental, en sa qualité de comptable public du Trésor, a pour mission l'exécution des dépenses et des recettes de certaines collectivités, syndicats, établissements publics dont le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

A la fin de chaque exercice, il établit un compte de gestion d'où sont extraites les données chiffrées contenues dans le présent rapport.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **de prendre acte du compte de gestion des dépenses et recettes du SDIS, tel qu'il vous est présenté par Monsieur le Payeur Départemental.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **- 7 JUIN 2021**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Jean-Yves GOUTTEBEL



**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU PUY-DE-DOME**

RAPPORT DU COMPTABLE

Exercice 2020

PAIRIE DEPARTEMENTALE DU PUY-DE-DOME

Le Payeur Départemental établit à la fin de chaque exercice un compte de gestion dont sont extraites les données chiffrées, comprenant à la fois les opérations budgétaires réelles et d'ordre et les opérations d'ordre non budgétaires, contenues dans le présent rapport.

Les moyennes nationales retenues sont issues des centralisations en cours de l'exercice 2019, elles se réfèrent aux SDIS classés en catégorie 2.

Les données chiffrées sont exprimées en milliers d'euros (K€), ou en euros par habitant pour les comparaisons aux valeurs de la strate démographique.

La strate de comparaison est constituée de 25 départements dont la population comporte 500 000 à 1 000 000 d'habitants.

Sa composition est la suivante :

AIN / AISNE / CALVADOS / CHARENTE MARITIME / COTES D'ARMOR / DOUBS / DROME / FINISTERRE / GARD / INDRE ET LOIRE / LOIRE / LOIRET / MAINE ET LOIRE / MARNE / MEURTHE ET MOSELLE / MORBIHAN / PUY -DE-DOME / PYRENEES ATLANTIQUES / HAUT RHIN / SAONE ET LOIRE / SAVOIE / SOMME / VAUCLUSE / VENDEE / LA REUNION.

Avertissement : Les produits de cessions d'immobilisations comptabilisés en fonctionnement sont, selon la méthode d'analyse utilisée, réintégrés en section d'investissement lors du calcul de l'autofinancement disponible, et les tableaux détaillant les charges et produits de fonctionnement présentent les données contractées sauf précision contraire lors de recettes en atténuation de charges (c/64 en recettes/charges de personnel).

SOMMAIRE

I – Résultat comptable et évolution

A – Evolution des dépenses et recettes

1) Section de fonctionnement

Les charges

Les produits

2) Section d'investissement

Les dépenses

Les recettes

B – Résultat comptable

II – Les équilibres financiers

A – L'autofinancement

B – Le financement des investissements

C – Bilan et équilibre financier

D – La trésorerie

III - Action du comptable / recouvrement des titres

Conclusion

Le budget annexe de la télé assistance

Le budget annexe du réseau santé sécurité

Fiche de situation financière 2020

I – Résultat comptable et évolution

Les éléments présentés ne concernent que le budget principal.

A – Evolution des dépenses et recettes

1) La section de fonctionnement

Les charges

Les dépenses de fonctionnement sont divisées en six catégories :

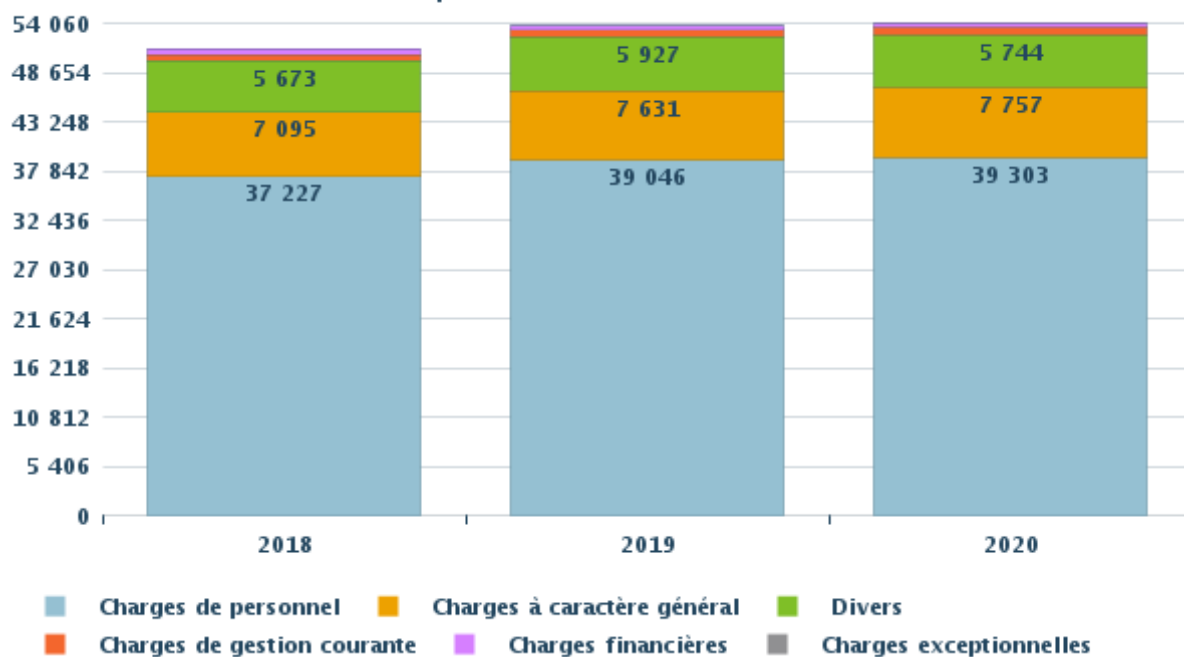
1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...)
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...)
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation...)
5. Les charges exceptionnelles (subventions exceptionnelles, amendes...)
6. Les charges calculées (dotations aux amortissements et provisions...)

Réalisation des dépenses de fonctionnement en euros en 2020

	Montant	Taux de réalisation *
Charges à caractère général	7 757 228	90 %
Charges de personnel	39 302 830	95 %
Charges de gestion courante	873 541	99 %
Charges financières	364 696	95 %
Charges exceptionnelles	16 869	67 %
Divers	5 744 021	100 %
Total	54 059 186	

*Dépenses effectives / crédits budgétaires *100

Evolution des dépenses de fonctionnement en K euros



Globalement, les charges de fonctionnement augmentent de 5,01 % par rapport à l'exercice précédent.

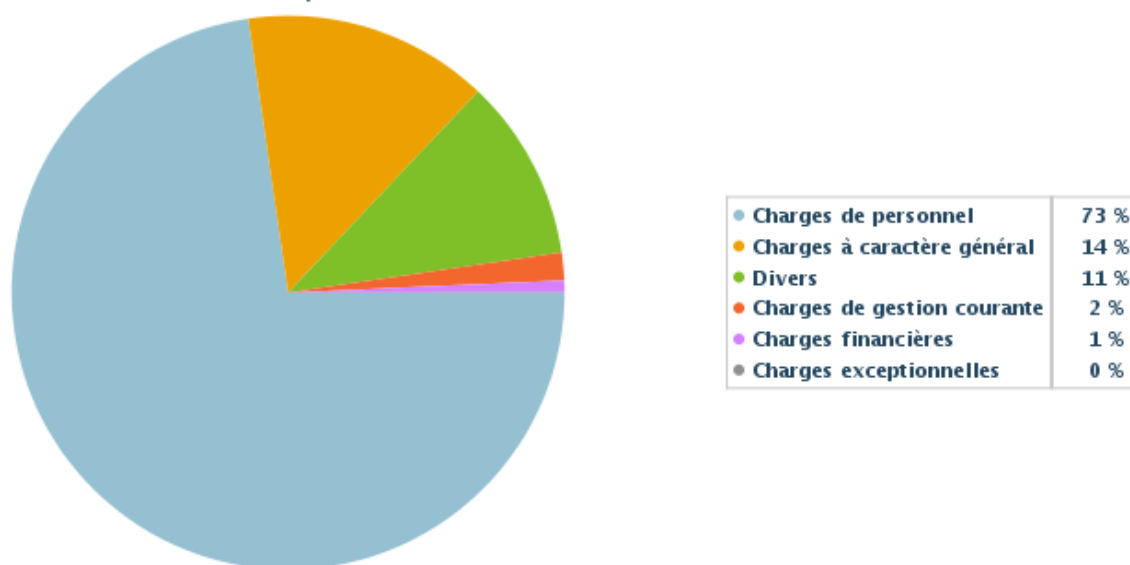
Les charges de personnels sont en augmentation (+ 0,66 %) en 2020 par rapport à 2019, alors qu'elles avaient progressé de 4,88 % en 2019 par rapport à 2018. Elles représentent 72,70 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges à caractère général telles que les fluides, les dépenses de fourniture et d'entretien, les frais de communication accusent une hausse de 1,64 %. Elles représentent 14,35 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges diverses, correspondant essentiellement aux charges calculées comme les dotations aux amortissements, diminuent de 3,09 % par rapport à 2019. Elles représentent 10,62 % du total des dépenses de fonctionnement.

Les charges financières sont en forte diminution (- 15%) pour la deuxième année consécutive.

Structure des dépenses de fonctionnement en euros en 2020
Montant des dépenses de fonctionnement : 54 059 186 euros



Le taux de consommation des dépenses de fonctionnement réel



Le taux d'exécution budgétaire en dépenses est de 91 % contre 86 % en 2019.

Les produits

Les recettes de fonctionnement sont divisées en six catégories :

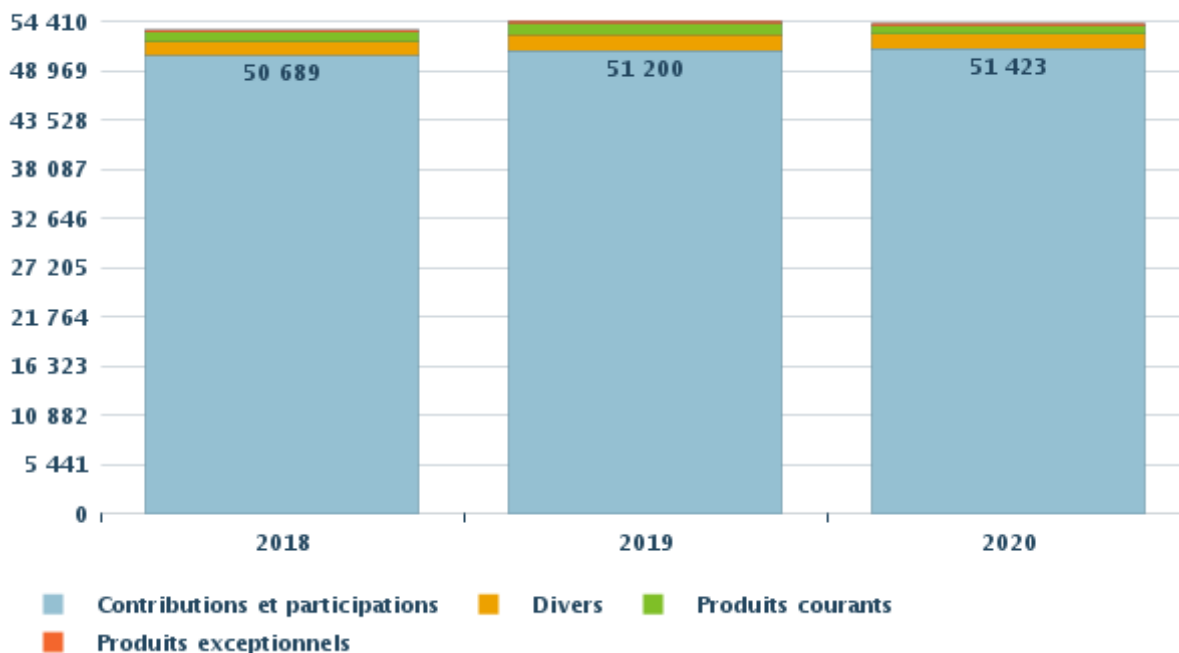
1. La fiscalité directe locale
2. Les subventions et participations de l'Etat et des autres collectivités (dont les dotations)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics)
4. Les produits financiers (produits des placements...)
5. Les produits exceptionnels (produits des cessions d'immobilisation...)
6. Les produits calculés (reprises sur amortissements et provisions)

Réalisation des recettes de fonctionnement en euros en 2020

	Montant	Taux de réalisation *
Contributions et participations	51 423 273	100 %
Produits courants	881 116	98 %
Produits exceptionnels	244 882	717 %
Divers	1 603 913	99 %
Total	54 153 184	

*recettes effectives / crédits budgétaires *100

Evolution des recettes de fonctionnement en K euros



Les produits de fonctionnement diminuent globalement de 0,5 % par rapport à 2019.

Le taux d'exécution budgétaire en recettes réelles de fonctionnement est de 101 %.

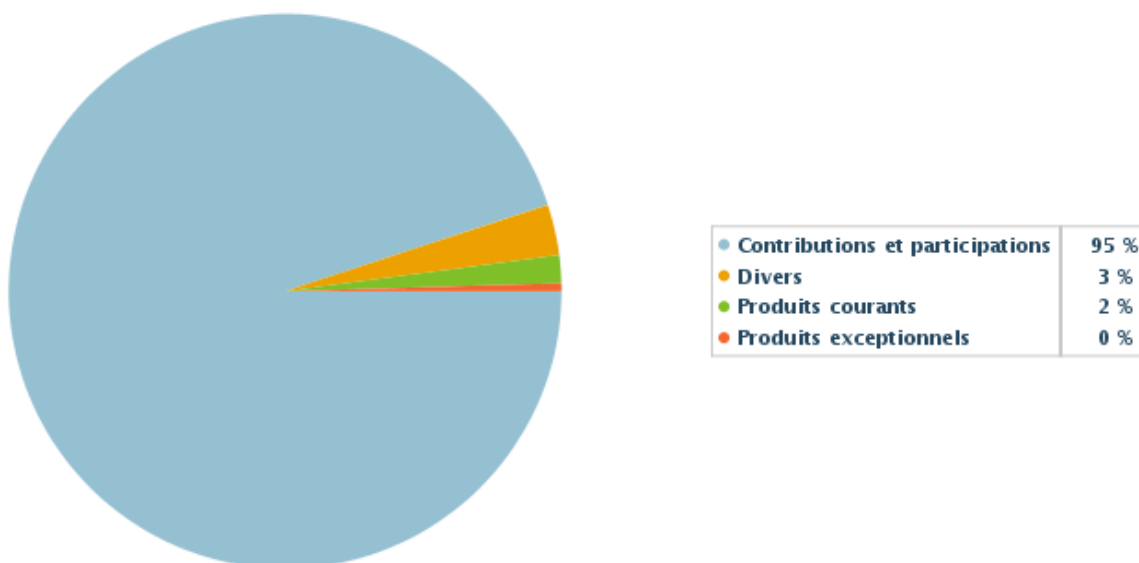
Le poste le plus important, représentant 94,95 % des produits de fonctionnement, est celui des contributions et participations. Il présente une légère augmentation de 0,43 % par rapport à 2019.

Les produits courants, pour l'essentiel les prestations de service et ventes de produits, diminuent de 28,42 %. Ils représentent 1,62 % des recettes de fonctionnement.

Les produits exceptionnels affichent un taux de réalisation très important (717 %) par rapport aux

crédits inscrits au budget. Pour autant, le montant des opérations est négligeable par rapport à la masse budgétaire. L'essentiel de ces produits provient de régularisation (compte 7718).

Structure des recettes de fonctionnement en euros en 2020 Montant des recettes de fonctionnement : 54 153 184 euros



2) La section d'investissement

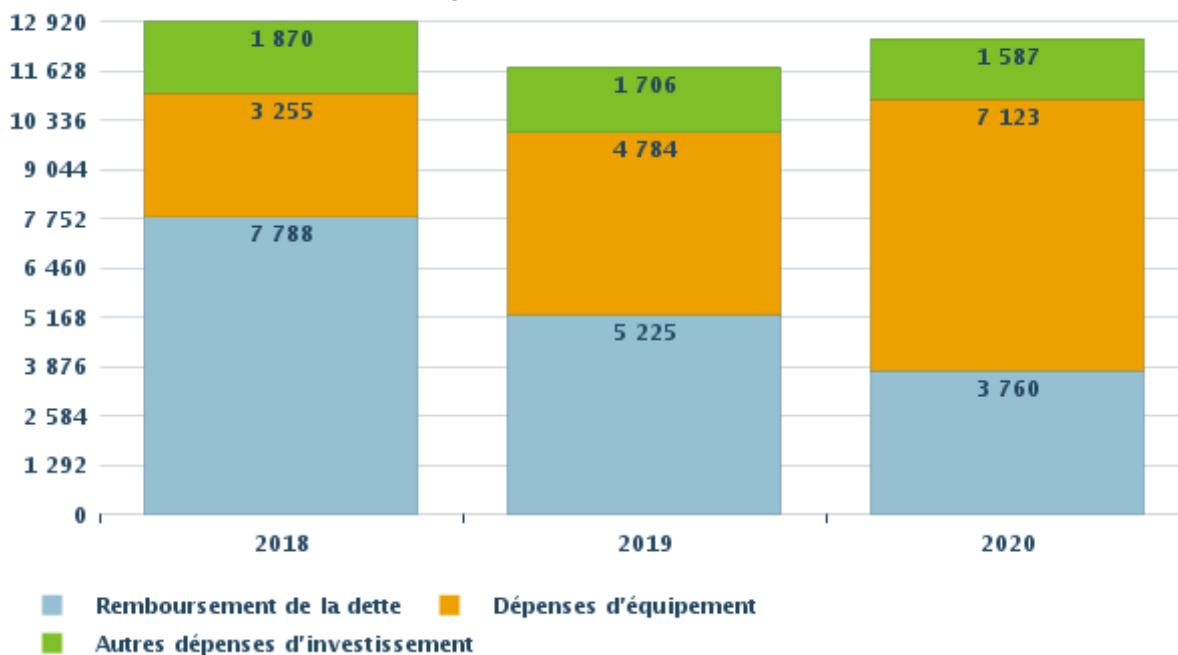
Les dépenses

Réalisation des dépenses d'investissement en euros en 2020

	Montant	Taux de réalisation *
Dépenses d'équipement	7 122 983	74 %
Remboursement de la dette	3 760 280	99 %
Autres dépenses d'investissement	1 587 106	95%
Total	12 470 369	

*Dépenses effectives / crédits budgétaires *100

Evolution des dépenses d'investissement en K euros



Le taux d'exécution, y compris les opérations d'ordre, s'établit à 78,44 % en 2020. Sur les seules opérations réelles, le taux de réalisation est de 80,57 %.

Les dépenses d'investissement mandatées en 2020 augmentent de 6,44 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est due essentiellement aux dépenses d'équipement.

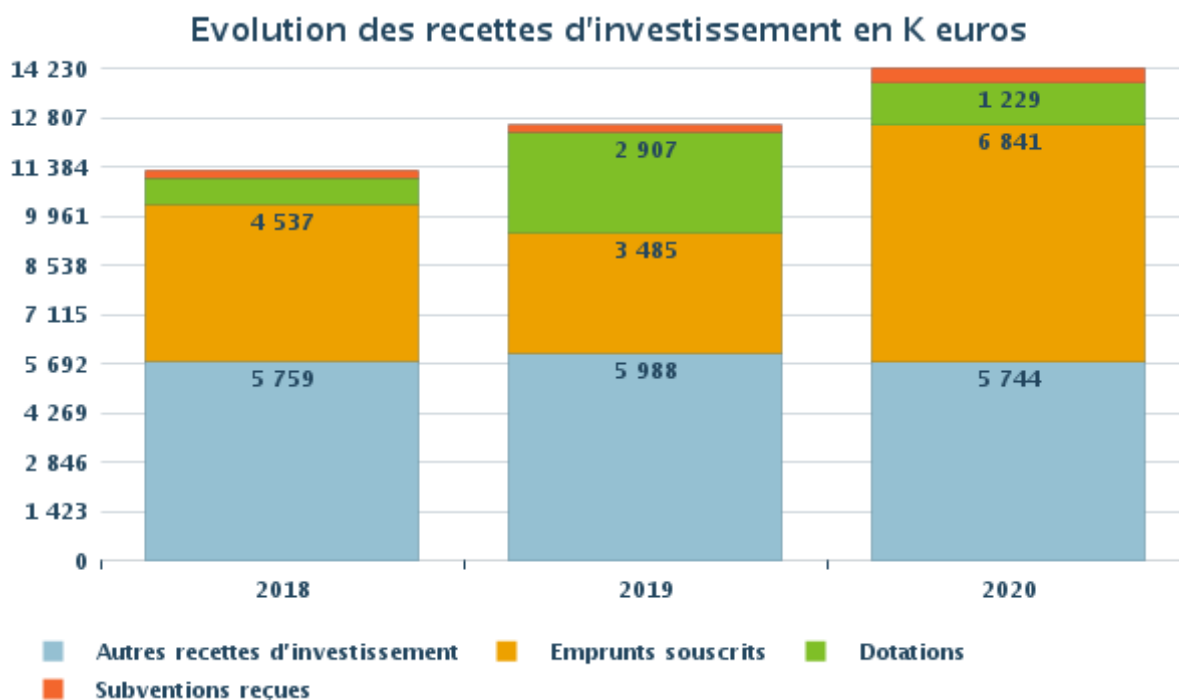
Les dépenses d'équipement, inscrites aux chapitres 20,21 et 23, augmentent fortement de 48,88 %, soit une augmentation similaire à celle constatée l'an passé.

Les recettes

Réalisation des recettes d'investissement en euros en 2020

	Montant	Taux de réalisation *
Dotations	1 229 002	100 %
Subventions reçues	414 054	100 %
Emprunts souscrits	6 841 333	90 %
Autres recettes d'investissement	5 744 021	98 %
Total	14 228 410	

*recettes effectives / crédits budgétaires *100



L'exécution budgétaire en recettes, y compris les opérations d'ordre, est de 89,49 %. Pour les opérations réelles, le taux d'exécution budgétaire est de 91,33 %. Le taux de 2019 était de 81,41 %, l'écart entre les deux exercices provient des emprunts souscrits.

B – Le résultat

Le résultat est égal à la différence entre la totalité des produits et des charges de fonctionnement constatés au cours de l'exercice.

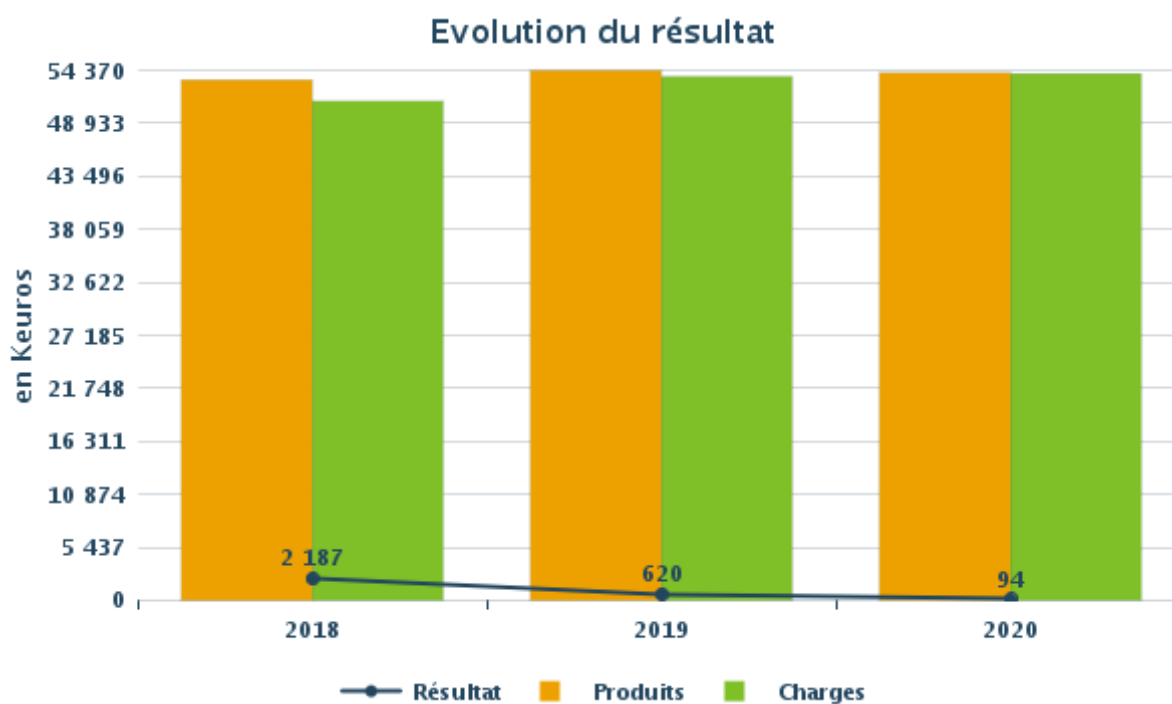
Il tient compte des dotations et reprises sur amortissements et provisions.

Il équivaut au solde positif ou négatif de la section de fonctionnement qui apparaît dans le compte administratif.

Le résultat traduit l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité constaté au cours de l'exercice.

Tableau de calcul du résultat

Produits de fonctionnement	54 136 377
Charges de fonctionnement	-54 042 378
Résultat de l'exercice	93 998



Le résultat de fonctionnement 2020 est en très forte diminution par rapport à celui de 2019.

Résultat comptable toutes sections confondues

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée en investissement exercice 2019	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-754 917,95	0,00	1 758 041,36	1 003 123,41
Fonctionnement	6 686 991,57	705 489,95	93 998,29	6 075 499,91
Total	5 932 073,62	705 489,95	1 852 039,65	7 078 623,32

Le résultat comptable, toutes sections confondues, augmente de 19,32 %.

II – Les équilibres financiers

A – L'autofinancement

La CAF est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

Les produits et charges réels sont les opérations qui donnent lieu à encaissement et décaissement effectifs.

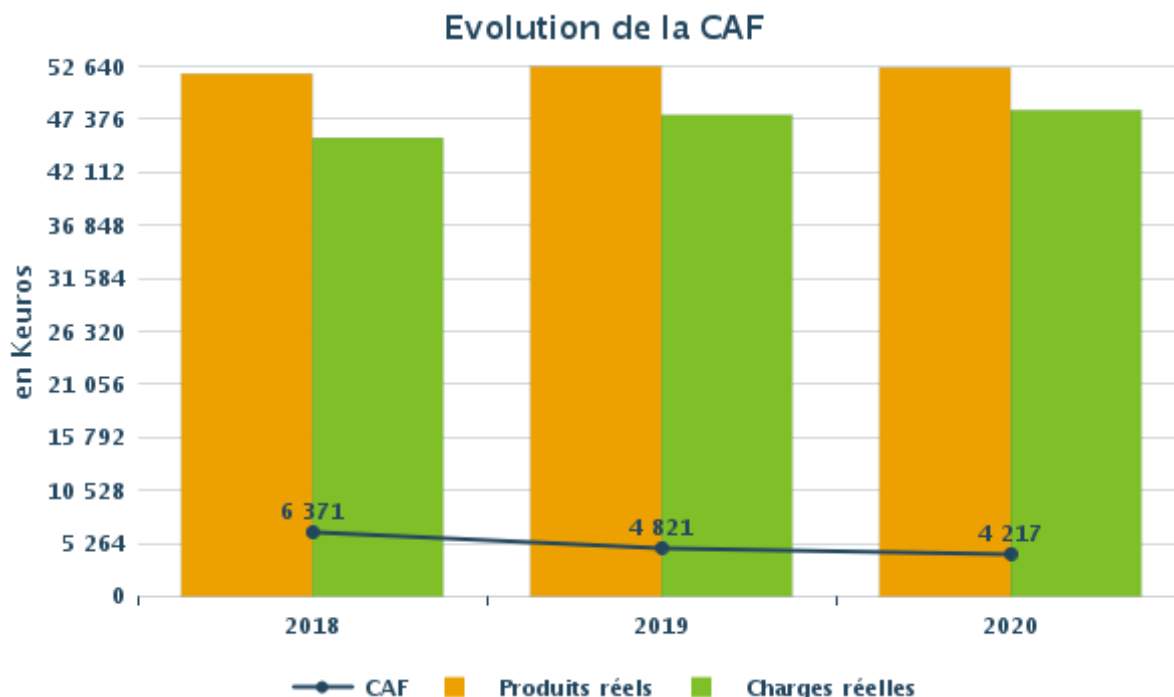
Ils ne tiennent donc pas compte des dotations et reprises sur amortissements et provisions qui constituent des charges et produits dits calculés.

La CAF brute traduit la capacité de la collectivité à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement, ...)

La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement par ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

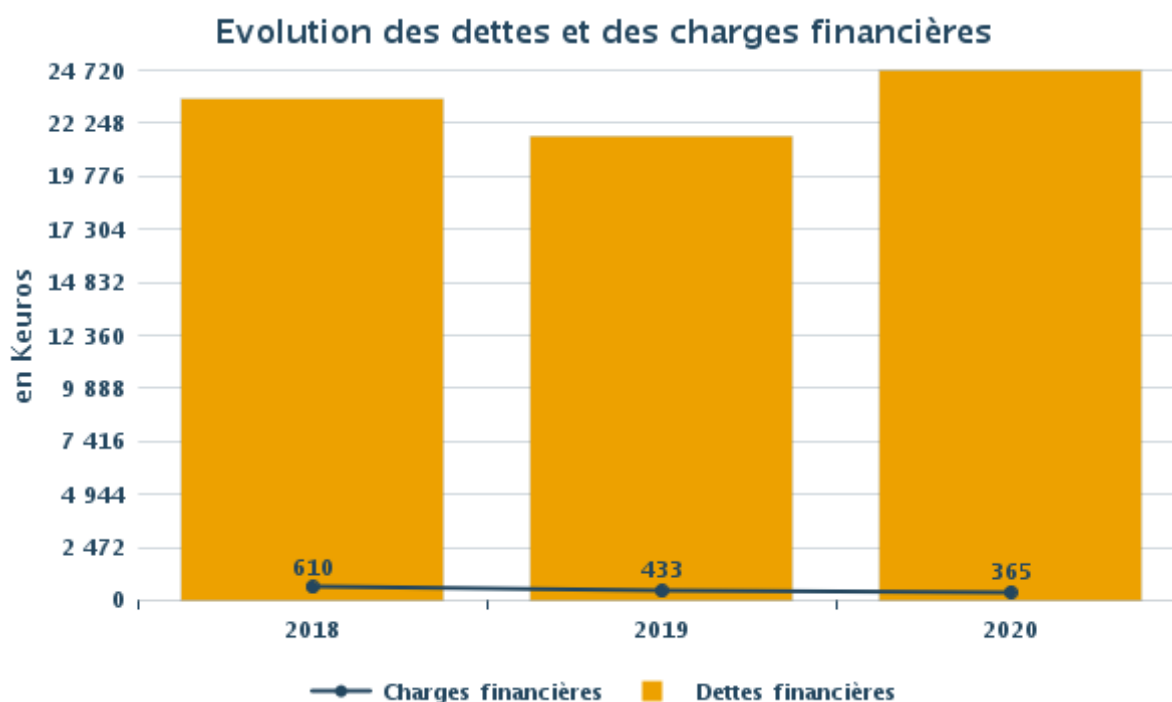
Tableau de calcul de la CAF

Résultat de l'exercice	93 998
- produits de cession des immobilisations	-34 159
+ dotation aux amortissements et provisions	5 682 813
- reprises sur amortissements et provisions	-0
+ autres charges calculées	61 208
- autres produits calculés	-1 587 106
Capacité d'autofinancement brute	4 216 754
- remboursement de dettes bancaires et assimilées	-2 918 947
Capacité d'autofinancement nette	1 297 807



La CAF nette de 2020 est en augmentation par rapport à celle de 2019 (981 417). Cela est dû principalement à une diminution sensible du remboursement des dettes bancaires, l'amortissement de la dette étant en forte diminution en 2020. La CAF brute représente 8,02 % des produits de

fonctionnement en 2020 contre 8,86 % en 2019.



B – Le financement des investissements

Le tableau de financement permet d'expliquer par quelles ressources (cessions d'actifs, autofinancement ou emprunts nouveaux) ont été financés les emplois de l'année (investissements nouveaux et remboursement du capital de la dette).

Tableau de financement 2020 en Keuros

Investissements	Exercice N	Financement des investissements	Exercice N
Acquisition d'immobilisation	6 883	CAF	4 217
Autres emplois		Produit de cession des immobilisations	34
Remboursement des emprunts	2 919	Autres ressources	938
		Emprunts nouveaux	6 000
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	9 802	TOTAL DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	11 188
Excédent de financement	1 387	Déficit de financement	

Le financement des investissements est assuré par la CAF à hauteur de 43 %.

C – Bilan et équilibre financier

Le bilan retrace la patrimoine de la collectivité au 31 décembre.

Ce patrimoine comprend un actif (les biens immobiliers ou mobiliers, les créances, les stocks et la trésorerie) et un passif (total des moyens de financement que détient la collectivité).

Le bilan fonctionnel est un bilan condensé visant à fournir une vision de la collectivité en terme d'emplois et de ressources. Il permet d'identifier les politiques d'investissement et de financement des années passées. A partir du bilan fonctionnel, sont déterminés le fonds de roulement, le besoin

en fonds de roulement et la trésorerie nette.

Le fonds de roulement (FDR) est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la collectivité a dégagés au cours du temps. Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

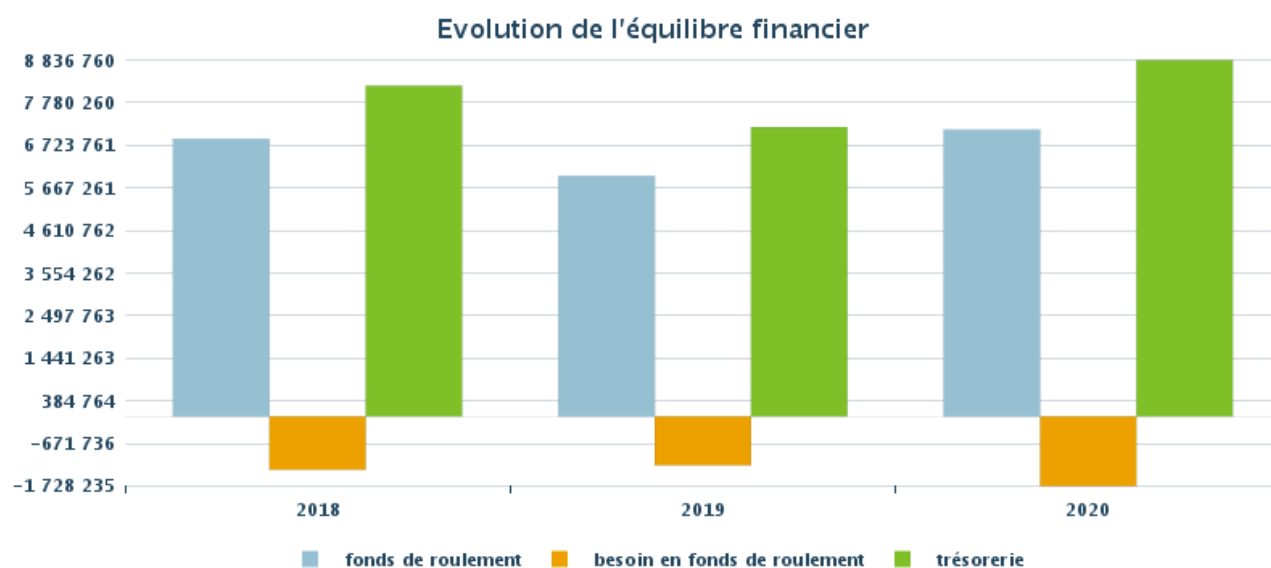
Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances (y compris stocks) et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Des crédits de trésorerie peuvent être souscrits auprès d'établissements bancaires afin de faire face à des besoins ponctuels de disponibilités. Ils s'assimilent à des dettes à court terme et figurent donc au passif du bilan. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Bilan fonctionnel

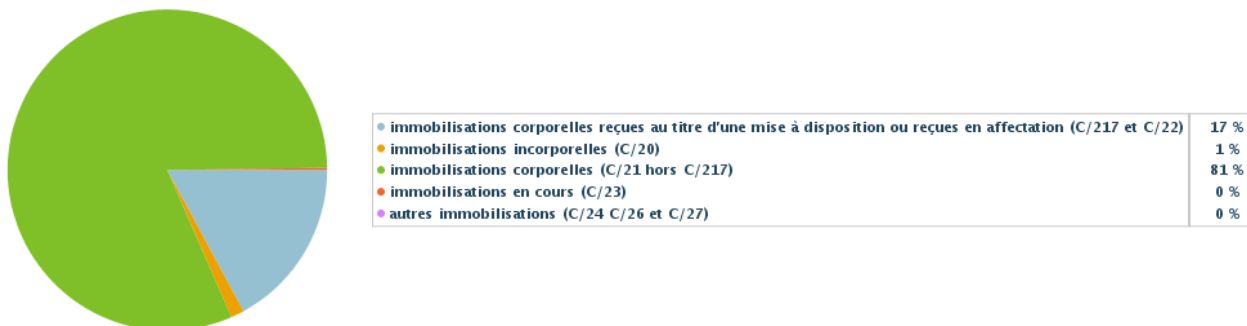
Actif	Passif	
Immobilisations 156 037 077	Subventions, dotations, réserves 138 480 781	FDR = 7 108 523
	Dettes financières 24 664 819	
Stocks et créances 781 660	Dettes fournisseurs et sociales 2 509 895	BFR = -1 728 235
Trésorerie 8 836 758		

Trésorerie = FDR - BFR = 8 836 758

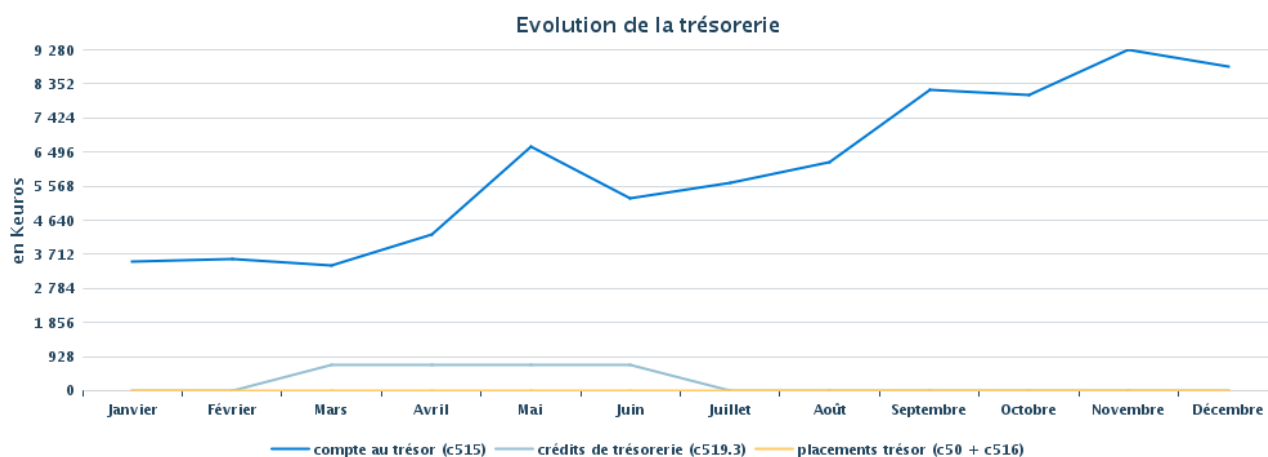


Le fonds de roulement augmente de 1 146 549,00 € soit de 19,23 % par rapport à 2019 alors que le besoin en fonds de roulement augmente de 513 775,00 € soit de 42 %. Il en résulte une trésorerie de 8 836 758,00 € en hausse de 23,13 % par rapport à l'exercice précédent.

Structure de l'actif immobilisé



D – La Trésorerie



III – Action du comptable

Le nombre de lignes de titres émises en 2020 est de 843 contre 1097 en 2019. Le délai de traitement des titres passe de 1,74 jour en 2019 à 2,08.

Le taux de recouvrement reste stable à 99,36 % contre 99,80 % en 2019. L'ancienneté des créances (supérieure à un an) en nombre est de 63 contre 57 en 2019, pour des montants respectifs de 337 224,00€ en 2020 et 422 361,00 € en 2019 (389 324,00 € en 2018).

Le nombre d'actes de poursuite est 24 OTD en 2020 contre 20 en 2019. Aucune saisie mobilière n'a été pratiquée en 2020.

Le nombre de lignes de mandats émises en 2020 est de 10 421 contre 11 138 en 2019. Le délai de paiement du comptable est de 2,18 jours contre 2,34 en 2019. Le délai global de paiement est de 13,60 jours en 2020. Il était de 16,09 en 2019.

Le taux de rejet des lignes de mandats est de 0,19 % contre 0,43 % en 2019.

Conclusion

La situation financière du SDIS apparaît saine à la lecture des éléments comptables.

Les charges de fonctionnement augmentent de 5 % alors que les produits de fonctionnement restent stables (- 0,5%). Cela conduit à une diminution du résultat de l'exercice en fonctionnement de 85 %. Toutefois, le résultat toutes sections confondues augmente de plus de 19 % et demeure à un excellent niveau.

La CAF couvre 43 % des dépenses d'investissement. La trésorerie en fin d'exercice est en progression et couvre pratiquement 2 mois de dépenses courantes.

Les équilibres financiers se maintiennent à un bon niveau.

Le budget annexe de la téléassistance

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont divisées en six catégories :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...)
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...)
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation...)
5. Les charges exceptionnelles (subventions exceptionnelles, amendes...)
6. Les charges calculées (dotations aux amortissements et provisions...)

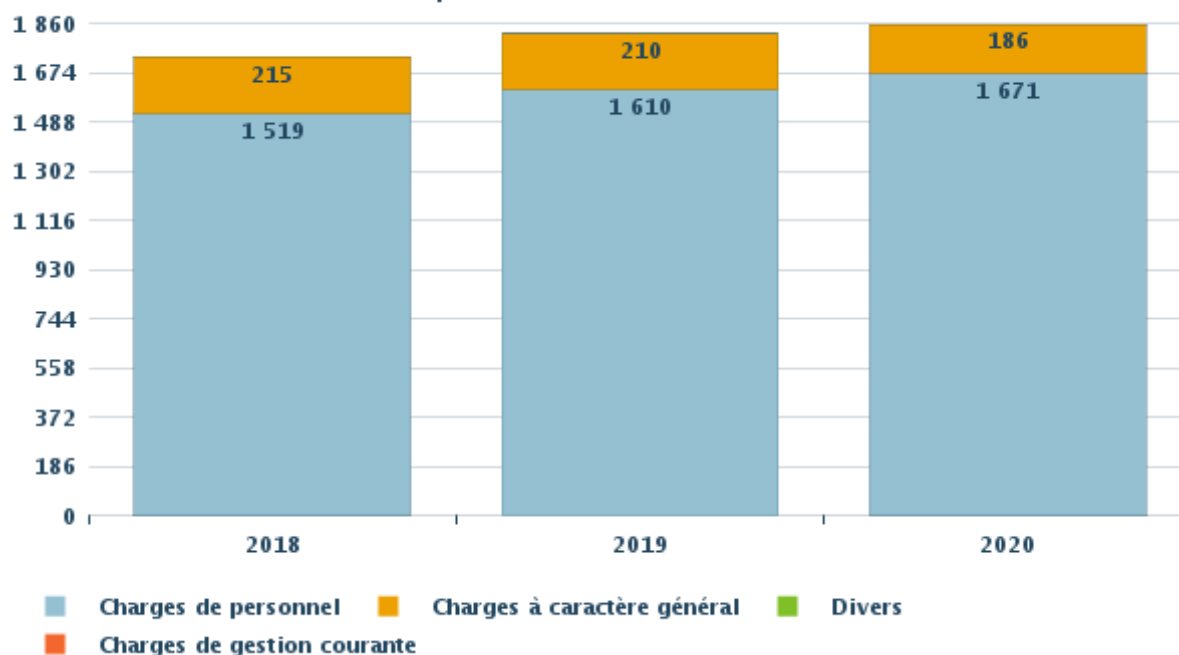
Réalisation des dépenses de fonctionnement en euros en 2020

	Montant	Taux de réalisation *
Charges à caractère général	185 788	89%
Charges de personnel	1 671 272	100%
Charges de gestion courante	2	16 %
Total	1 857 062	

*Dépenses effectives / crédits budgétaires *100

Les charges de personnel représentent 90 % des charges de fonctionnement.

Evolution des dépenses de fonctionnement en K euros



Les produits de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont divisées en six catégories :

1. La fiscalité directe locale
2. Les subventions et participations de l'Etat et des autres collectivités (dont les dotations)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics)
4. Les produits financiers (produits des placements...)
5. Les produits exceptionnels (produits des cessions d'immobilisation...)
6. Les produits calculés (reprises sur amortissements et provisions)

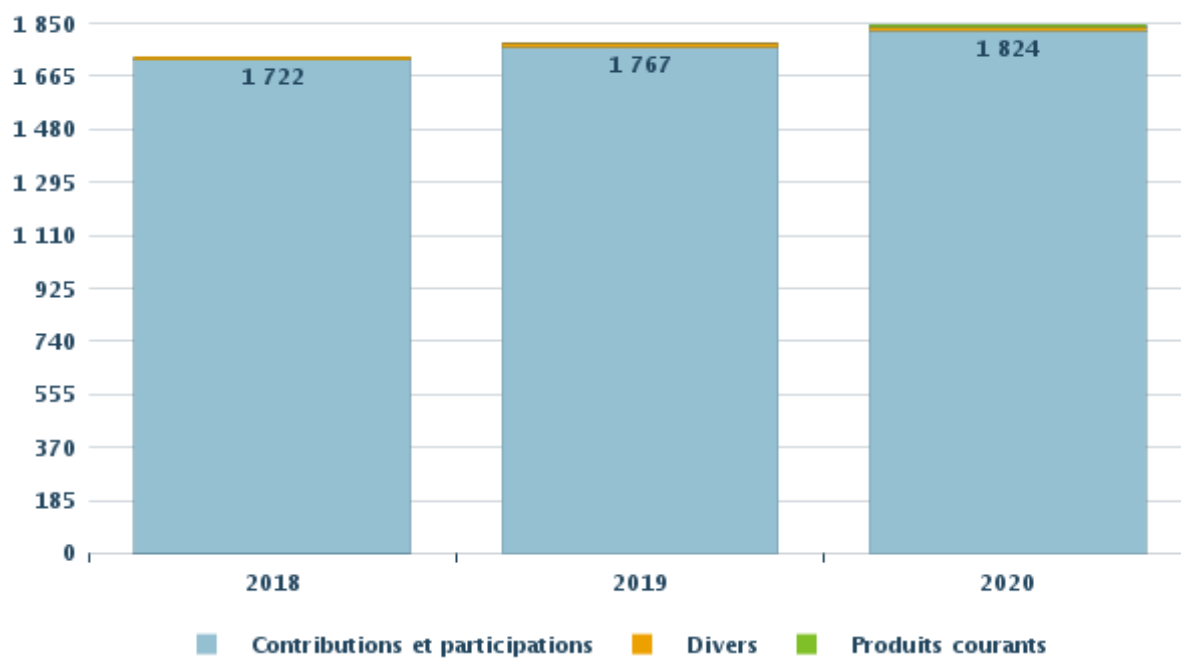
Réalisation des recettes de fonctionnement en euros en 2020

	Montant	Taux de réalisation *
Contributions et participations	1 823 900	96%
Produits courants	9 032	Inférieur à 1 %
Divers	13 570	97%
Total	1 846 502	

*recettes effectives / crédits budgétaires *100

Les contributions et participations représentent la quasi totalité des recettes de fonctionnement.

Evolution des recettes de fonctionnement en K euros



La section d'investissement

Aucune dépense en 2020.

Le résultat

Tableau de calcul du résultat

Produits de fonctionnement	1 832 932
Charges de fonctionnement	-1 843 493
Résultat de l'exercice	-10 561

Le budget annexe du réseau santé sécurité

Le budget a été supprimé.

Fiche de situation financière 2019 SDIS BP

**Fiche n°1 : Les ratios de niveau
SITUATION FINANCIERE DU SDIS PUY DE DOME**

Gestion : 2019 Situation Définitive Date de traitement : 12/05/2020

Renseignements divers		
Instruction comptable : M61		
Population : 650.700		
Strate de comparaison :		
Nombre de SDIS traités pour la strate :	soit	% de la catégorie d'appartenance

Intitulés des rubriques	en milliers d'euros	en € par habitant	en € par hab pour la catégorie
FONCTIONNEMENT			
Total des produits de fonctionnement = A	54.364	84	80
.....dont : produits de fonctionnement réels	52.638	81	78
dont Prestations de services et ventes de produits	1.231	2	2
.....Dotations et participations	51.200	79	75
..dont contributions et participations de l'Etat	0	0	0
..dont contributions et participations des régions	0	0	1
..dont contributions et participations des départements	32.542	50	40
..dont contributions et participations des communes	8.343	13	12
..dont contributions et participations des groupements de collectivités	10.234	16	21
Total des charges de fonctionnement = B	53.744	83	80
.....dont : charges de fonctionnement réelles	47.816	73	70
dont Charges de personnel (montant net)	39.000	60	58
.....Achats et charges externes (montant net)	7.576	12	11
.....Subventions et contingents	747	1	1
.....dont contributions obligatoires et participations	250	0	0
.....subventions	456	1	0
.....Charges financières	433	1	1
.....Résultat comptable = A - B = R	620	1	1
Capacité d'autofinancement brute = CAF	4.821	7	8
INVESTISSEMENT			
Total des Ressources d'investissement budgétaires = C	12.536	19	18
dont : FCTVA	547	1	2
.....Subventions d'investissement reçues	214	0	3
.....Produits des cessions d'immobilisations	22	0	0
.....Emprunts souscrits	2.100	3	2
Total des emplois d'investissement budgétaires = D	11.715	18	18
dont : Dépenses d'équipement directes	4.784	7	12
.....Subventions d'équipements versées	0	0	0
.....Remboursement en capital des emprunts	3.840	6	3
Besoin de financement résiduel = D - C	-821	-1	-0
..Solde des opérations pour compte de tiers	-58	-0	-0
Besoin de financement de la section d'investissement	-879	-1	-0
.....Résultat d'ensemble	1.499	2	1
DETTE			
..dont encours des dettes bancaires et assimilées	21.584	33	25
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	21.584	33	25
Annuité des dettes bancaires et assimilées(1)	4.272	7	3

Fiche n°2 : Autofinancement et ratios de structure SITUATION FINANCIERE DU SDIS PUY DE DOME

Gestion : 2019 Situation Définitive Date de traitement : 12/05/2020

Renseignements divers			
Instruction comptable : M61			
Population : 650.700			
Strate de comparaison :			
Nombre de SDIS traités pour la strate : soit % de la strate d'appartenance			

Intitulés des rubriques	en milliers d'euros	en € par habitant	en € par hab pour la categorie
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT			
Excédent Brut de fonctionnement = EBF	5.052	8	8
Résultat Comptable = A - B = R	620	1	1
Produits de fonctionnement réels (PFR)	52.638	81	78
Charges de fonctionnement réelles	47.816	73	70
Capacité d'autofinancement = CAF	4.821	7	8
CAF nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées	981	2	5

Intitulés des rubriques	ratio du SDIS	ratio de la strate d'appartenance
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT REELS		
dont Prestations des services et ventes de produits	2.34%	2.77%
.....Dotations et participations	97.27%	96.62%
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT REELLES		
dont Charges de personnel (montant net)	81.56%	82.49%
.....Achats et charges externes (montant net)	15.84%	15.31%
.....Subventions et contingents	1.56%	1.02%
.....dont contributions obligatoires et participations	0.52%	0.23%
.....subventions	0.95%	0.58%
.....Charges financières	0.91%	0.88%
POURCENTAGE DANS LES RECETTES D'INVESTISSEMENT		
.....FCTVA	4.37%	8.57%
.....Subventions d'investissement reçues	1.71%	16.03%
.....Produits des cessions d'immobilisations	0.18%	1.00%
.....Emprunts souscrits	16.75%	12.69%
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
.....Dépenses d'équipement directes	40.84%	65.32%
.....Subventions d'équipements versées	0.00%	0.56%
.....Remboursement en capital des emprunts	32.78%	15.63%
AUTRES RATIOS		
CAF/produits de fonctionnement réels	9.16%	9.73%
Encours des dettes bancaires et assimilées/CAF	4	3
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21/CAF	4	3
Annuités des dettes bancaires et assimilées/EBF	84.56%	41.95%

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 3

Compte administratif du budget principal 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Le compte administratif, est un document établi par l'ordonnateur afin de rendre compte à l'assemblée des opérations budgétaires qu'il a exécutées durant l'exercice dont la clôture intervient au 31 janvier de l'année N+1. Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ce document de synthèse présente la comparaison entre les crédits autorisés (inscrits au budget) et les réalisations en dépenses et en recettes ainsi que les résultats de l'exécution du budget. Ces derniers doivent concorder avec ceux du compte de gestion établi par le comptable (Payeur départemental) et dont l'approbation doit être antérieure à celle du compte administratif par l'assemblée.

Le compte administratif du budget principal présenté fait apparaître, à la fin de la gestion 2020 hors virement entre la section de fonctionnement et la section d'investissement (prévu 812 510,05 €) les résultats suivants :

Récapitulation	Situation à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Mouvements réels de l'année 2020		Résultat de l'exercice	Situation finale cumulée
			Dépenses réalisées	Recettes réalisées		
Sect. Fonctionnement	6 686 991,57	705 489,98	54 059 185,94	54 153 184,23	93 998,29	6 075 499,91
Sect. Investissement	-754 917,95		12 470 368,62	14 228 409,98	1 754 041,36	1 003 123,41
TOTAUX	5 932 073,52	705 489,98	66 529 554,56	68 381 594,21	1 852 039,55	7 078 623,32

La situation finale cumulée fait ressortir un excédent de 6 075 499,91 € en section de fonctionnement et un excédent de 1 003 123,41 € en section d'investissement. Ces derniers sont conformes à ceux constatés au Compte de Gestion de M. le Payeur Départemental

I – Section de fonctionnement

Le budget prévisionnel 2020 s'élevait à 59 949 150 € en section de fonctionnement.

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles :	48 315 164,98	Recettes réelles :	52 566 078,63
- Charges de personnel	39 302 829,88	- Participation du Département	32 607 000,00
- Charges à caractère général	7 757 228,47	- Contributions des Communes et EPCI	18 743 970,99
- Autres charges de gestion courante	873 541,36	- Prestations et interventions payantes	137 741,46
- Charges financières	364 696,48	- Remboursement d'interventions extérieures au département	76 822,44
- Charges exceptionnelles	16 868,79	- Carences d'ambulances et SMUR	396 367,50
		- Remboursements de traitements	225 467,69
		- Autres remboursements	378 708,55
Dépenses d'ordre :	5 744 020,96	Recettes d'ordre :	1 587 105,60
- Dotations aux amortissements	5 682 812,68	- Amortissement subventions perçues	130 186,00
- Plus et moins-values sur cessions	61 208,28	- Plus et moins-values sur cessions	27 048,98
		- Neutralisation amortissement bâtiments	1 429 870,62
		Sous-total	54 153 184,23
		Résultat reporté (excédent cumulé) :	5 981 501,62
TOTAL DES DEPENSES	54 059 185,94	TOTAL DES RECETTES	60 134 685,85
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 6 075 499,91€			

Le SDIS a réalisé en dépenses de fonctionnement 93,41 % des crédits inscrits hors dépenses imprévues (2 078 032,57€), et 94,74 % en déduisant le montant prévu pour le virement à la section d'investissement (812 510,05 €).

La situation finale du **chapitre 012 (charges de personnel)** montre un taux de réalisation de 94,90% :

	CA 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	% réalisation 2020
PERSONNEL FONCTION PUBLIQUE TERRITORIAL	31 107 497,06	33 116 000,00	32 396 939,79	98%
INDEMNITES SPV	7 750 847,72	8 100 000,00	6 703 884,46	83%
PROTECTION SOCIALE ET SUIVI MEDICAL	67 141,82	78 000,00	81 900,73	105%
ASSURANCE PERSONNEL	120 350,16	123 000,00	120 104,90	98%
Total Chapitre 012 – Charges de personnel	39 045 836,76	41 417 000,00	39 302 829,88	94,90%

L'écart entre le prévu et le réalisé sur la masse salariale des personnels de la fonction publique territoriale est dû essentiellement aux décalés de recrutements. En effet, certains postes sont restés plusieurs mois non pourvus (voir toujours non pourvus) dont notamment le poste d'un médecin, d'un capitaine, de trois lieutenants, de quatre adjudant-chefs, de deux techniciens, d'un rédacteur et d'un adjoint administratif.

Pour les personnels non-permanents (sapeurs-pompiers volontaire), le volume des indemnités en 2020 a fortement baissé. En effet, l'activité opérationnelle a diminuée en 2020, passant de 130 interventions par jour en moyenne sur 2019 à 90 à 100 interventions en moyenne durant le confinement. La pandémie a également obligé le SDIS à annuler ses formations et à réduire les formations relatives aux maintiens des acquis (communément appelées manœuvres).

Le **chapitre 011 (charges à caractère général)** est également lié à l'activité opérationnelle mais avec un socle de dépenses rigide constitué de nombreux contrats (assurances, maintenances) et d'obligations réglementaires (contrôles périodiques des équipements et véhicules). Les mesures prises les années antérieures et poursuivies en 2020 ont permis de maintenir l'évolution financière de ce chapitre au dessous du taux directeur annoncé au budget primitif 2020.

La baisse des charges constatées sur 2020 due notamment à la diminution de l'activité opérationnelle est liée au confinement associé au report de projets. Il est à noter que cette diminution des consommations de crédits a permis de financer environ 650 000 € de charges dues au COVID (masques, gel hydroalcoolique, combinaisons jetables, ...). Ainsi, le réalisé sur ce chapitre est resté constant entre 2019 et 2020 sans pour autant refléter la réalité.

Les indicateurs ci-dessous sont donnés à titre d'exemple et ont pour objectif d'initier une démarche de suivi. Par rapport aux années précédentes et afin d'avoir plus de lisibilité, les dépenses liées au Covid sont regroupées sur une ligne.

Le SDIS a réalisé **7 757 228,47** € sur une prévision de **8 600 400,00** €, soit 90,20%. Afin d'avoir une vision plus complète sur l'ensemble des dépenses, le tableau ci-dessous regroupe les dépenses par thématique :

	CA 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	% réalisation 2020
HABILLEMENT	177 530,32	153 019,18	196 606,06	128%
ENTRETIEN TRANSMISSIONS	538 685,97	475 500,00	563 752,35	119%
ENTRETIEN MATERIEL ET CONSOMMABLES	414 303,59	532 680,82	623 294,88	116%
ANNONCES MARCHÉS PUBLICS	19 440,00	11 500,00	12 960,00	113%
ASSURANCES	531 179,37	496 000,00	549 108,14	111%
CHARGES DE PERSONNEL (AVANCE SUR REPAS) ET INTERVENTIONS AUTRES SDIS	46 489,23	47 800,00	50 994,07	106,68%
AFFRANCHISSEMENT	26 269,81	26 400,00	27 467,75	104%
ÉNERGIES	1 117 391,11	1 128 000,00	1 152 586,72	102%
ENTRETIEN TERRAINS ET BATIMENTS	964 155,98	1 043 500,00	1 019 208,99	98%
FOURNITURES DE BUREAU	53 918,85	61 900,00	58 171,40	94%
PROTECTION SOCIALE ET SUIVI MEDICAL	29 373,06	29 300,00	26 598,50	91%
ENTRETIEN INFORMATIQUE	476 287,96	622 700,00	564 503,75	91%
CRISE COVID		765 000,00	641 877,45	84%
ENTRETIEN MATERIEL SSSM	123 774,16	116 800,00	97 547,10	84%
PHARMACIE PUI	184 274,60	145 800,00	121 653,64	83%
ENTRETIEN PARC ROULANT	1 195 764,50	1 202 100,00	979 609,47	81%
CARBURANT	791 484,29	762 000,00	559 420,04	73%
DÉPLACEMENTS, ALIMENTATION, FÊTES ET CÉRÉMONIES, RÉCEPTIONS	104 313,17	106 300,00	65 003,73	61%
FORMATION ET SPORT	697 538,13	722 700,00	390 993,33	54%
INDEMNITES, COMMISSIONS ET AUDITS	69 106,08	11 100,00	5 101,52	46%
COMMUNICATION, DOCUMENTATION ET ABONNEMENTS	70 167,88	140 300,00	50 769,58	36%
Total chapitre 011 – Charges à caractère général	7 631 448,06	8 600 400,00	7 757 228,47	90%

Il faut noter la disparité des taux d'exécution dans certaines catégories et par rapport aux prévisions, il paraît opportun de préciser et de commenter certains pourcentages ci-dessus :

➤ Dans le domaine de la communication :

- Suite à un manque de personnel dû à un congé maladie (non remplacement d'un agent), des projets 2020 ont dû être reportés sur 2021. (réalisation de médailles prévision 10 000 €) ;
- A cela se sont répercutées des manifestations, des cérémonies et des réceptions annulées en raison de la crise sanitaire notamment : la sainte barbe, foire, expositions ;
- Tous les supports de communication devaient être remplacés avec la promotion de la charte des valeurs : opération mis en stand by en raison de la crise sanitaire et manque de ressources humaines liées à un congé maladie (avril - septembre puis mi temps-thérapeutique) ;
- la formation étant à l'arrêt en raison de la crise sanitaire - les supports de formation n'ont pas été commandés.

Cependant il faut signaler que certaines dépenses seront reportées sur 2021 voire 2022.

- Dans le domaine de la formation la plupart des formations ont été annulées :
 - Annulation cause crise sanitaire COVID de nombreuses formations départementales, entraînant forcément une baisse importante du nombre de repas consommés en formation ;
 - Annulation cause crise sanitaire COVID des manifestations sportives départementales et extra départementales (Cross national, PSSP départemental, régional et national). Donc moins de restauration et d'hébergement qu'initialement planifiés ;
 - Annulation cause crise sanitaire COVID de nombreuses formations extra départementales programmées à l'ENSOSP, l'ECASC et SDIS 74, SDMIS, SDIS 86 ;
 - Annulation cause crise sanitaire COVID de nombreuses manœuvres de nuit et surtout de FMPA de spécialités ;
 - Annulation cause crise sanitaire COVID de nombreuses formations de conduite hors chemin. (annulation de 6 semaines sur les 8 prévues).

- Dans le domaine de l'entretien du parc et des carburants :
 - Baisse d'activités et des déplacements liés à la crise sanitaire et notamment au 2ème confinement ;
 - Véhicules moins sollicités, retard de prise en charge par l'atelier et réparations différées ;
 - Crise sanitaire et confinement de fin d'année ont entraîné un gros retard de prise en charge des véhicules du SDIS par les prestataires extérieurs, sans compter la baisse de l'activité opérationnelle qui entraîne une baisse des besoins en réparation.

Le **chapitre 65 (autres charges de gestion courante)** comprend notamment les indemnités et frais des élus du SDIS, les contributions obligatoires et les participations, les subventions de fonctionnement versées et enfin les pertes sur créances irrécouvrables. Le SDIS a réalisé 98,72 % de ses prévisions :

	CA 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	% réalisation 2020
INDEMNITES ET FRAIS ÉLUS	40 061,99	39 500,00	37 469,36	95%
PARTICIPATION INPT POUR ANTARES	135 599,00	137 000,00	136 714,00	100%
SUBVENTIONS	455 645,00	456 735,00	455 645,00	100%
CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	429,06	1 165,00	1 100,00	94%
REMBOURSEMENT FRAIS CONGRÈS NATIONAL	1 209,26	1 600,00	398,54	25%
NOUVELLE PFR	113 901,42	250 000,00	242 214,46	97%
Total chapitre 65 – Autres charges	746 845,73	886 000,00	873 541,36	98,72%

Le **chapitre 66 (charges financières)** enregistre le paiement des intérêts rattachés à la gestion des emprunts et des lignes de trésorerie. En 2020, le SDIS a réalisé 95% de ses prévisions à savoir 364 696,48 € sur 383 000,00 € prévus.

Le **chapitre 67 (charges exceptionnelles)** s'élève à 16 868,79 €. Cela comprend, le paiement de frais suite à des sinistres dont le montant est inférieur à la franchise, l'exonération partielle des pénalités à l'entreprise ITURRI pour l'acquisition de FPT-SR (cf décision du bureau du 24/01/2020) et des remboursements de dégâts sur des téléphones et des montres.

Le SDIS a réalisé 185 978 € de **recettes de fonctionnement** supplémentaires par rapport aux prévisions. Elles proviennent notamment du remboursement de l'assurance suite à un accident, des cessions de véhicules et de matériels et des remboursements de frais de réparations d'agressions et de dégradations suite à différents jugements.

II – Section d'investissement :

Le budget prévisionnel 2020 s'élevait à 15 899 327,60 € en section d'investissement.

La réalisation en détail est la suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles :	10 883 263,02	Recettes réelles :	7 778 899,07
- Dette en Capital (dont amortis revolving)	2 918 946,94	- Emprunts	6 000 000,00
- Remboursement sur revolving	841 333,38	- Tirage sur revolving	841 333,38
- Equipements en engins et matériels	5 744 433,35	- FCTVA	523 511,69
- Equipements informatique et transmissions	733 790,80	- Subvention communes et EPCI	414 054,00
- Constructions et gros travaux	556 917,35		
- Plateau technique de formation	87 841,20		
Dépenses d'ordre :	1 587 105,60	Recettes d'ordre :	5 744 020,96
- Amortissement subventions perçues	130 186,00	- Amortissement des biens et Bâtiments	5 682 812,68
- Neutralisation amortissement bâtiments	1 429 870,62	- Plus et moins-values sur cessions	61 208,28
- Plus et moins-values sur cessions	27 048,98		
Sous-total	12 470 368,62	Sous-total	13 522 920,03
Résultat reporté (déficit) :	754 917,95 €	Affectation des résultats (N-1) :	705 489,95
TOTAL DES DÉPENSES	13 225 286,57	TOTAL DES RECETTES	14 228 409,98
EXEDENT D'INVESTISSEMENT : 1 003 123,41 €			

Depuis 2004, le SDIS 63 a recours à l'emprunt pour financer sa section d'investissement. **Au 31 décembre 2020**, l'encours de dette est de **24 664 819 €** contre 21 583 766 € au 31 décembre de l'année précédente. Les flux financiers sur l'année 2020 sont :

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement du capital sur les emprunts classiques	2 608 613,56	Déblocage emprunt – consultation groupée 2019	3 000 000,00
Amortissement des emprunts revolving	310 333,38	Déblocage emprunt – consultations Août 2020 et octobre 2020	3 000 000,00
Total	2 918 946,94	Total	6 000 000,00

La trajectoire financière définie dans la convention pluriannuelle de financement avec le Département, fixe un plafond de capacité de désendettement à un maximum de 10 ans. Cet objectif est respecté avec **un ratio de désendettement qui s'élève à 4,48 ans** au 31 décembre 2020.

Avec une répartition entre 64 % en taux fixe et 36 % en taux variable de la dette, le SDIS 63 affiche **un taux moyen de la dette de 1,43%** au 31 décembre 2020, contre 2,01% pour l'ensemble des SDIS et 1,89% pour l'ensemble des collectivités (source Finance Active). La stabilisation des marchés de taux d'intérêt à des niveaux négatifs conjuguée aux conditions financières plus favorables (et améliorées par les campagnes de refinancement menées les années précédentes) ont permis de maintenir un taux moyen de la dette en deçà des 2% pour la deuxième année consécutive.

Il convient de rappeler que le SDIS 63 n'a souscrit aucun emprunt ou produit dit structuré. La totalité de **sa dette est classée en 1A** (charte de bonne conduite - rapport Gissler).

Enfin, le SDIS 63 a souscrit depuis de nombreuses années des **emprunts revolving**. Ce sont des crédits à long terme renouvelables qui peuvent être mobilisés et remboursés à tout moment dans la limite du capital non amorti. Le SDIS se sert de ces emprunts pour équilibrer la section d'investissement en fin d'année, et effectue le remboursement dès le début de l'année suivante. Ils sont aussi utilisés en cours d'année comme une ligne de trésorerie.

Les index des deux emprunts ci-dessous sont non floorés.

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Capital non amorti au cours de 2020	Index	Date de fin
Crédit Foncier	2005	2 000 000,00 €	133 333,38 €	Eonia + 0,0255%	01/12/2020
CA-CIB	2009	2 478 000,00 €	708 000,00 €	Euribor 03 M + 0,4%	30/11/2023
		4 478 000,00 €	841 333,38 €		

En 2020, le SDIS 63 avait prévu une enveloppe de 9 582 022,67 € au titre **des crédits de paiement sur les autorisations de programmes votées**. Les crédits inscrits ont été réalisés à hauteur 7 122 982,70€ soit %, 74,34% ils sont répartis entre :

- Equipement en engins et matériel :
 - Parc roulant (AP/CP 21) 3 780 407,04 €
 - Habillement (AP/CP 22) 949 718,44 €
 - Mobilier de bureau (AP/CP 23) 198 560,80 €
 - Matériel d'incendie et outillage (AP/CP 23) 537 443,11 €
 - Matériel de secours et de santé médical (AP/CP 23) 116 006,50 €
 - Air respirable (AP/CP 29) 162 297,46 €

- Equipements informatique et transmissions :
 - Licences (AP/CP 24 et AP/CP17) 376 199,75 €
 - Matériel de transmission (AP/CP 24 et AP/CP17) 138 747,66 €
 - Matériel informatique (AP/CP 24) 218 843,39 €

- Construction et gros travaux :
 - AP 2011 – Plateau technique de formation Site de Crouël (AP/CP N°5) 65 460,00 €
 - AP 2018 – Entretien des casernements (AP/CP N°25) 381 941,08 €
 - AP 2018 – Extensions et gros travaux CS de Cunlhat, Pionsat, Vertaizon (AP/CP N°26) 174 976,27 €
 - AP 2018 – Aménagement du site de Crouël (AP/CP 28) 22 381,20 €

Le Compte administratif détaillé 2020 peut être consulté auprès du service de l'administration générale du SDIS. Le montant des réalisations 2020 apparaît également dans le rapport du Budget primitif 2021 présenté au conseil d'administration du 4 février dernier.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le - 7 JUIN 2021

Le président du conseil
d'administration du SDIS,

Jean-Yves GOUTEBEL

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20210531-21_06542-DE
Date de télétransmission : 14/06/2021
Date de réception préfecture : 14/06/2021

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 4

Compte Administratif du budget annexe Téléassistance 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Le Compte administratif permet de rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées à la clôture de l'exercice budgétaire. A l'image du compte administratif du budget principal, le compte administratif du budget annexe Téléassistance rapproche les prévisions au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Les résultats comptables de l'exercice 2020 présentés sont conformes à ceux constatés au Compte de Gestion de M. le Payeur Départemental :

Récapitulation	Situation à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Mouvements réels de l'année 2020		Résultat de l'exercice	Situation finale cumulée
			Dépenses réalisées	Recettes réalisées		
Sect. Fonctionnement	-40 247,50	0,00	1 857 062,38	1 846 501,66	-10 560,72	-50 808,22
Sect. Investissement	406,84	0,00	0,00	0,00	0,00	406,84
TOTAUX	- 39 840,66	0,00	1 857 062,38	1 846 501,66	-10 560,72	-50 401,38

La situation finale cumulée fait ressortir un déficit de 50 808,22 € en section de fonctionnement et un excédent de 406,84 € en section d'investissement.

1 – Section de fonctionnement

Le budget prévisionnel 2020 s'élevait à 1 922 447,50 € en section de fonctionnement.

La réalisation en détail est la suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles :	1 857 062,38	Recettes réelles :	1 846 501,66
- Charges à caractère général	185 787,58	- Participation du Département	1 823 900,00
- Charges de personnel	1 671 272,33	- Autres remboursements de personnel	13 569,82
- Charges diverses de la gestion courante	2,47	- Produits divers de la gestion courante	1,46
Dépenses d'ordre :	0,00	- Remb. Dommages causés par tiers	9 030,38
- Dotations aux amortissements	0,00		
- Virement à la section d'investissement	0,00		
Résultat de fonctionnement reporté :	40 247,50	Résultat reporté (excédent) :	0,00
TOTAL DES DEPENSES	1 897 309,88	TOTAL DES RECETTES	1 846 501,66
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT : 50 808,22 €			

Le département verse une participation sur la base de 40 tranches. Chaque tranche correspond à 175 abonnés. Le SDIS a perçu également une participation de 7 900 € dans le cadre d'une action d'expérimentation d'outils numériques de mise en œuvre du dispositif téléassistance et 9 030,38 € de remboursement de dommages suite à un accident de trajet causé par un tiers.

Les charges de personnels comprennent le traitement et les primes de 31 titulaires de fonction publique et 8 contractuels au 31 décembre 2020. Le traitement d'un agent mis à disposition par le centre de gestion a été imputé à tort sur le budget principal. Son affectation au budget annexe fera l'objet d'une décision modificative. De plus, depuis la mise en place du dispositif, le traitement et les charges d'un opérateur UTA (réception de l'alerte au CODIS) est facturé au budget annexe téléassistance.

Si l'évolution des dépenses à caractère général est bien maîtrisée, un solde négatif est cependant constaté sur l'exercice sur 2020 et cela à hauteur de 50 808,22 € dont 40 247,50 € de déficit cumulé au 31 décembre 2019. Celui-ci résulte, d'une part, de l'évolution statutaire des filières sapeurs-pompiers et personnels techniques et administratifs notamment la mise en œuvre du RIFSEEP, l'augmentation de +15% du taux d'indemnisation des frais de déplacement (15,25 € à 17,50 €) et, d'autre part, l'augmentation de +35% des frais d'assurance du parc de véhicules (42 VLTA assurées en 2019 pour 3 774 € et 5 094 € en 2020, ce montant validé le 14 décembre 2020 par le CD 63 (même contrat SDIS63) dus à la sinistralité de la collectivité. Il est à noter que l'action du service s'est poursuivi durant les périodes de confinement au bénéfice des abonnés du 17 mars 2020 au 08 juin 2020.

II – Section d'investissement

Le budget prévisionnel 2020 s'élevait à 406,84 € en section d'investissement.

La réalisation en détail est la suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'ordre :		Recettes d'ordre :	
- Virement de la section de fonctionnement	0,00	- amortissement des biens	0,00
Résultat reporté (déficit) :	0,00	Résultat reporté (excédent) :	406,84
TOTAL DES DEPENSES	0,00	TOTAL DES RECETTES	406,84
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 406,84 €			

Il est rappelé que le Département prend à sa charge le renouvellement des véhicules depuis fin 2014.

Le Compte administratif détaillé 2020 peut être consulté auprès du service de l'administration générale du SDIS.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

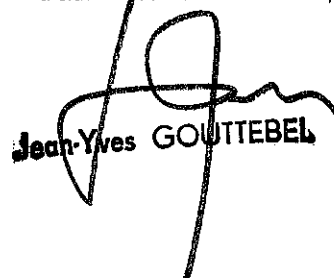
Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe Téléassistance pour l'exercice 2020.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

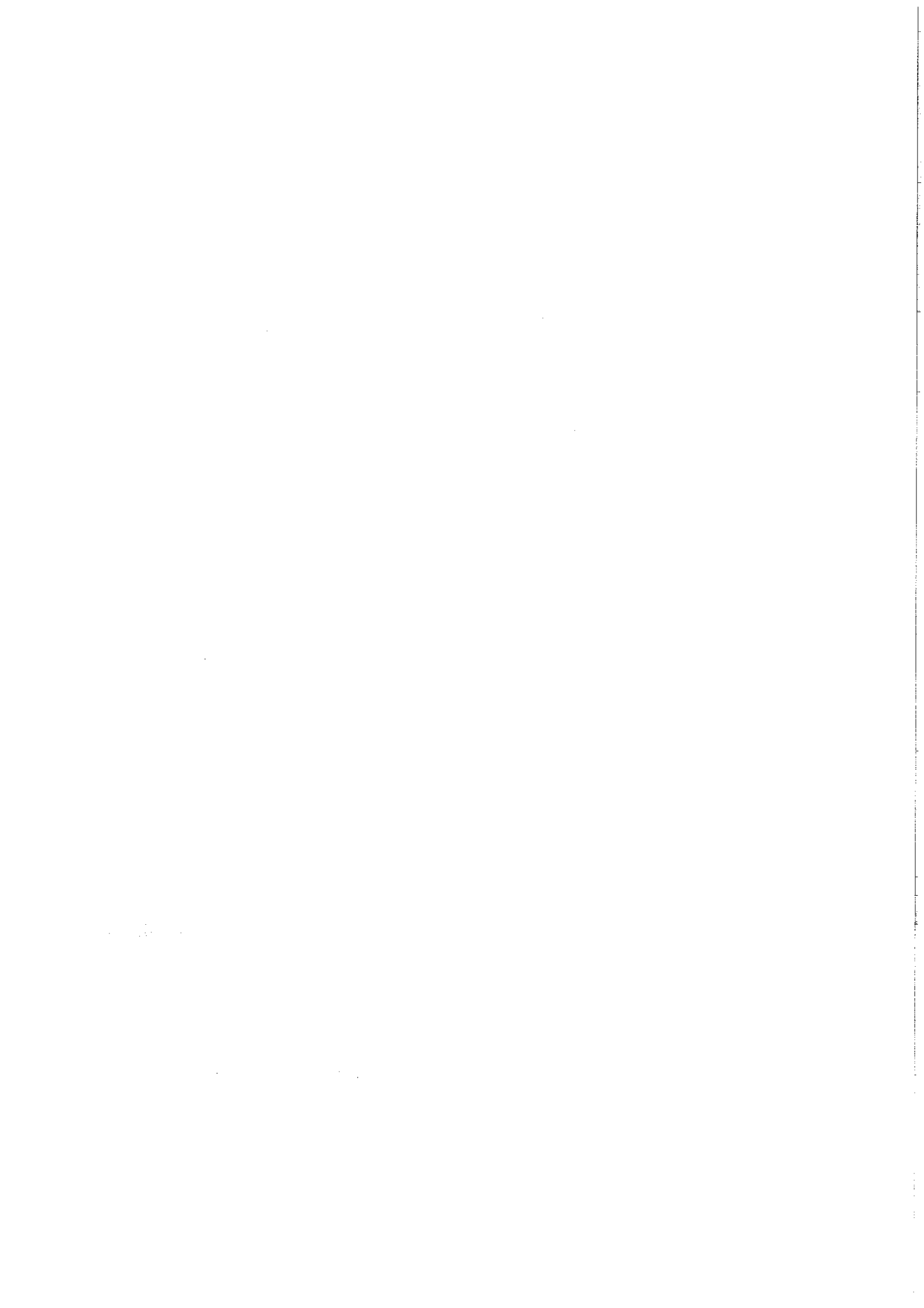
Clermont-Ferrand, le **7 JUIN 2021**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Jean-Yves GOUTTEBEL

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20210531-21_06543-DE
Date de télétransmission : 14/06/2021
Date de réception préfecture : 14/06/2021



**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 5

Affectation définitive du résultat du budget principal 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

L'instruction budgétaire et comptable de la M61, qui s'applique aux SDIS, prévoit qu'après l'approbation du Compte Administratif, le Conseil d'Administration doit décider de l'emploi du résultat excédentaire en section de fonctionnement. Ce dernier doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement en section d'investissement (le déficit d'investissement). Le solde, selon la volonté de l'organe délibérant, peut être conservé en excédent de fonctionnement ou imputé en dotation complémentaire en section d'investissement.

Les résultats d'exécution de l'exercice 2020, en tenant compte des résultats de clôture de l'exercice 2019, sont conformes à ceux présentés le 4 février 2021, à savoir :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultats de clôture 2019	5 981 501,62 €	- 754 917,95 €
Dépenses 2020	54 059 185,94 €	12 470 368,62 €
Recettes 2020	54 153 184,23 €	14 228 409,98 €
Résultats de clôture 2020	6 075 499,91 €	1 003 123,41 €

Lors du vote du budget Primitif 2020, le 04 mars 2020, nous avons souhaité inscrire un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour limiter le recours à l'emprunt sur 2020. Le montant inscrit était de 812 510,05 €. Compte tenu des perspectives financières abordées au montant du débats d'orientation budgétaire, je vous propose de confirmer la décision prise lors de la reprise anticipée des résultats, à savoir de ne pas donner suite à ce prélèvement et de maintenir le solde du résultat sur la section de fonctionnement

En investissement, les programmes sont réalisés sous la forme d'autorisations de programmes avec des crédits de paiement inscrits chaque année. Il est donc nécessaire d'inscrire des reports uniquement dans le cadre de travaux réalisés pour le compte de la commune de Châtel-Guyon.

Dépenses	19 528,00
Recettes	68 956,00

Le résultat 2020 définitif, une fois « corrigé », est de :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultats de clôture 2020	6 075 499,91 €	1 003 123,41 €
Dépenses		- 19 528,00 €
Recettes		68 956,00 €
Résultats 2020 « corrigés »	6 075 499,91 €	1 052 551,41 €

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'arrêter définitivement les résultats 2020 du budget principal tels que repris au budget primitif 2021 le 04 février 2021 à savoir un excédent de 1 003 123,41 € à la section d'investissement et de 6 075 499,91 € en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le - 7 JUIN 2021

Le président du conseil
d'administration du SDIS,

Jean-Yves GOUTTEBEL

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20210531-21_06544-DE
Date de télétransmission : 14/06/2021
Date de réception préfecture : 14/06/2021

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 6

Affectation définitive du résultat du budget annexe téléassistance 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Comme pour le budget principal, je vous propose d'arrêter définitivement les résultats d'exécution de l'exercice 2020.

Ils sont conformes à ceux présentés au conseil d'administration du 04 février dernier. En tenant compte des résultats de clôture de l'exercice 2019, ils s'élèvent à :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultats de clôture 2019	-40 247,50 €	406,84 €
Dépenses 2020	1 857 062,38 €	0,00 €
Recettes 2020	1 846 501,66 €	0,00 €
Résultats de clôture 2020	-50 808,22 €	406,84 €

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **d'arrêter définitivement les résultats 2020 du budget annexe téléassistance à un excédent de 406,84 € en section d'investissement et un déficit de 50 808,22 € en section de fonctionnement, tel que repris au budget primitif 2020 le 4 février 2021.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **- 7 JUIN 2021**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,

Jean Yves GOUTTEBEL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 7

Ajustement des crédits de paiement d'investissement 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Lors du Conseil d'administration du 4 février dernier, il a été délibéré des crédits de paiement (CP) sur les autorisations de programmes (AP).

Certains crédits de paiement nécessitent des ajustements. Les demandes portent essentiellement sur :

- AP n° 28 Aménagement du site de Crouël :

Il est proposé un crédit supplémentaire de 100.000 € afin de permettre le déplacement des caissons de formation aux phénomènes thermiques (caissons à feu), dans le cadre du nouvel aménagement architectural du site de Crouël. Cette somme comprend le déplacement et le remontage des caissons pour 29.000 €. Il est à noter que le futur emplacement prévoit l'utilisation de la dalle existante d'un hangar sous réserve de sa capacité de charge qui sera connue qu'au moment de la démolition du dit hangar. Ainsi, afin d'anticiper l'éventuel besoin, il est proposé de prévoir une somme de 71.000 € pour permettre de réaliser une nouvelle dalle et les raccordements nécessaires au fonctionnement des caissons (pour mémoire le caisson a été installé en 2020 et le coût de la première dalle était de 58.136 €). Pour mémoire ces équipements permettent notamment d'entraîner les sapeurs-pompiers à la lecture du feu, et leur donne ainsi le comportement à suivre, en adaptant les bonnes techniques de progression et d'extinction de feu.

- AP n° 31 Parc roulant :

Lors du vote du budget primitif 2021, le 4 février dernier, il avait été indiqué que les crédits inscrits correspondaient à la totalité du plan d'équipement 2021 et feraient l'objet d'ajustement à la baisse en fonction des dates de livraison des engins une fois connues. Le délai de livraison des 2 camions citernes forestiers moyens (CCFM) est de 48 semaines et des 15 véhicules de liaison radio utilitaires (VLRU) de 44 semaines, soit début 2022. En conséquence, il est proposé de reporter 540.000 € de crédits de paiement sur l'exercice 2022.

- AP n° 32 Habillement et EPI :

Il est proposé d'augmenter le délai de déploiement des casques nouvelle génération dans les CIS mixtes. DE là, les crédits prévus sur 2021 seront ramenés de 200.000 € à 100.000 €.

- AP n° 34 Informatique et transmissions :

La programmation du renouvellement du parc informatique et la poursuite de la dotation des CIS impliquent le report d'un crédit de 62.000 € sur 2022. Cela correspond principalement au renouvellement de photocopieurs et d'ordinateurs.

Les crédits de paiement se décomposent comme suit :

	Montant des AP	Prévision de consommation des crédits de paiement				
		Antérieur à 2021	CP 2021 votés	Proposition nouvelle	Nouveau CP 2021	Solde des crédits
AP N°28 AMENAGEMENT DU SITE DE CROUEL	30 364 200,00	22 381,20	3 033 800,00	+100 000,00	3 133 800,00	27 208 018,80
AP N°31 PARC ROULABNT	5 200 000,00	0	5 200 000,00	- 540 000,00	4 660 000,00	540 000,00
AP N°32 HABILLEMENT ET EPI	950 000,00	0	950 000,00	-100 000,00	850 000,00	100 000,00
AP N°34 INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS	1 350 760,00	0	1 350 760,00	-62 000,00	1 288 760,00	62 000,00
Total	37 864 960,00	22 381,20	10 534 560,00	-602 000,00	9 932 560,00	27 910 018,80

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à la majorité absolue, décide :

- de se prononcer favorablement sur la diminution de 602.000 € des crédits de paiement 2021 ;
- d'autoriser le président du CA SDIS à réduire les crédits de paiement pour un montant total de 602 000 € à la décision modificative n°1 du budget principal 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **7 JUIN 2021**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Jean-Yves GOUTTEBEL

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20210531-21_06546-DE
Date de télétransmission : 14/06/2021
Date de réception préfecture : 14/06/2021



**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 8

**Modification des règles d'indemnisation
des sapeurs-pompiers volontaires (SPV)
liée à la réorganisation territoriale du SDIS et de son CDSP**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Conformément à l'arrêté conjoint définissant l'organisation et le fonctionnement du SDIS et de son CDSP, la réorganisation territoriale du SDIS prévoit, à compter du 1^{er} juin 2021, la création de 9 compagnies territoriales en lieu et place des 4 groupements territoriaux et des 16 compagnies actuels.

Cette nouvelle organisation, nous oblige à modifier les règles d'indemnisation des SPV en ce qui concerne plus particulièrement les indemnités liées aux fonctions de chef de compagnie et adjoint qui sont actuellement versées comme suit :

Indemnités liées aux fonctions : (cumul non possible entre F1 ou F2) <i>Ces indemnités ne sont pas cumulables avec celles liées aux activités de service. Le nombre d'adjoint est de 2 au plus (proratisé)</i>	Les indemnités liées aux fonctions peuvent être supprimées aux SPV qui ne rempliraient pas leurs obligations liées à l'exercice de leur fonction ou qui seraient en incapacité de les exercer (ITT, suspension d'engagement,...)
F1 - Chef de compagnie	- 180 IH à 100% du taux du grade d'officier par an
Chef de compagnie adjoint + chef de CS	- 160 IH à 100 % du taux du grade d'officier
Chef de compagnie adjoint	- 120 IH à 100 % du taux du grade d'officier ou 60 IH pour chaque adjoint

La fonction de chef de compagnie étant désormais tenue par un officier de sapeur-pompier professionnel, les sapeurs-pompiers volontaires vont occuper les fonctions d'adjoint au chef de compagnie ou d'officier de compagnie.

Ainsi, il est proposé de faire évoluer les règles d'indemnisation liées aux fonctions comme suit :

Indemnités liées aux fonctions : (cumul non possible entre F1 ou F2) <i>Ces indemnités ne sont pas cumulables avec celles liées aux activités de service. Le nombre d'adjoint est de 2 au plus</i>	Les indemnités liées aux fonctions peuvent être supprimées aux SPV qui ne rempliraient pas leurs obligations liées à l'exercice de leur fonction ou qui seraient en incapacité de les exercer (ITT, suspension d'engagement,...)
F1 – Adjoint au chef de compagnie + chef de CIS (CIS effectuant plus de 300 interventions par an)	- 180 IH à 100% du taux du grade d'officier par an
Adjoint au chef de compagnie + chef de CIS (CIS effectuant moins de 300 interventions par an)	- 160 IH à 100 % du taux du grade d'officier
Adjoint au chef de compagnie	-120 IH à 100 % du taux du grade d'officier
Officier de compagnie et chef de CIS (CIS effectuant plus de 300 interventions par an)	-140 IH à 100% du taux du grade d'officier
Officier de compagnie et chef de CIS (CIS effectuant moins de 300 interventions par an)	-120 IH à 100% du taux du grade d'officier
Officier de compagnie	-80 IH à 100% du taux du grade d'officier

Enfin, il est proposé d'appliquer, à titre transitoire et individuel, la conservation de l'indemnité liée aux fonctions qu'occupe actuellement un SPV, sur le poste qu'il va occuper dans la nouvelle organisation, sauf si la situation future lui est plus favorable.

Le coût supplémentaire de ces nouvelles règles d'indemnisation liées aux fonctions des SPV est limité, de l'ordre de 7 500 euros par an.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à la majorité absolue, décide :

- **de valider les modifications des règles d'indemnisation des SPV liée à la réorganisation territoriale du SDIS et de son CDSP.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **– 7 JUIN 2021**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Jean-Yves GOUTTEBEL

100

1000

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 9

**Modification des règles d'indemnisation
des sapeurs-pompiers volontaires (SPV)
liée aux actions menées dans le cadre de la lutte contre la pandémie**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Le SDIS 63 est fortement sollicité, depuis plusieurs mois, pour mener des actions liées à la lutte contre la pandémie mondiale (COVID 19). Ces actions se traduisent notamment par des participations aux campagnes de dépistages ou à des campagnes de vaccination massives (exemple centre de vaccination de grande capacité à la Grande Halle d'Auvergne).

Ces nouvelles actions, liées à un contexte inédit, oblige le SDIS 63 à compléter les règles d'indemnisation des SPV afin de prendre en compte la spécificité des missions accomplies dans ce cadre extrêmement particulier, en rajoutant une activité comme suit :

Indemnités liées aux actions menées contre la pandémie COVID19 (campagne de tests et de vaccination) :

Ces indemnités ne sont pas cumulables avec toutes autres activités ou missions hormis celles liées aux fonctions.

I1 – mission réalisée par un SPV non professionnel de santé	- IH à 100% du taux du grade d'officier majoré de 50% les dimanches et jours fériés et de 100% de 22 heures à 7 heures du matin (les 2 majorations sont cumulables)
I2- mission réalisée par un SPV professionnel de santé hors SSSM et un SPV affecté au SSSM hors médecin (ISP, PSP, VSP)	- IH à 200% du taux du grade d'officier majoré de 50% les dimanches et jours fériés et de 100% de 22 heures à 7 heures du matin (les 2 majorations sont cumulables)
I3- missions réalisées par un MSP	-IH à 250% du taux du grade d'officier majoré de 50% les dimanches et jours fériés et de 100% de 22 heures à 7 heures du matin (les 2 majorations sont cumulables)

Depuis le début de l'année 2021, des campagnes de dépistage ainsi que des campagnes de vaccination ont déjà eu lieu et sont susceptibles de représenter un coût pour le SDIS de l'ordre de 200 000 €.

Cependant, la charge principale concerne le centre de vaccination de grande capacité de la Grande Halle puisque cette campagne de vaccination s'étale sur une période prévisionnelle de 18 semaines pour un coût approximatif de 180 000 €.

La Direction général de la sécurité civile et de la gestion de crises (DGSCGC) dans une note de mars 2021, indique que les SDIS devraient bénéficier d'un remboursement des moyens mobilisés sur la base de forfaits définis au niveau national. La compensation financière va dépendre du niveau d'implication des SDIS, de la taille des centres de vaccination et de l'implication du SDIS. Un accord cadre de prestations de service est en cours de rédaction. Il est proposé d'établir les tarifs du SDIS sur la base de cette délibération auxquels seraient ajoutés une indemnité officier par jour pour les frais de gestion.

Le principe de sincérité budgétaire garantie la comptabilisation des dépenses et des recettes en fonction des éléments d'information disponibles à un moment donné. Il est proposé :

- d'inscrire un montant de 200 000 € en dépenses de fonctionnement au compte 64146 – indemnités service de santé (chapitre 012 – charge de personnels) afin de permettre le versement des indemnités aux SPV liée aux actions menées dans le cadre de la lutte contre la pandémie ;
- de ne pas inscrire de crédits prévisionnels en recettes de fonctionnement au compte 7061 Interventions soumises à facturation (article L 1424-42 du CGCT), le montant n'étant pas connu à ce jour. Il est à noter que l'encaissement des recettes n'est pas soumis à une inscription budgétaire préalable obligatoire. Les sommes perçues viendront augmenter le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2021.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

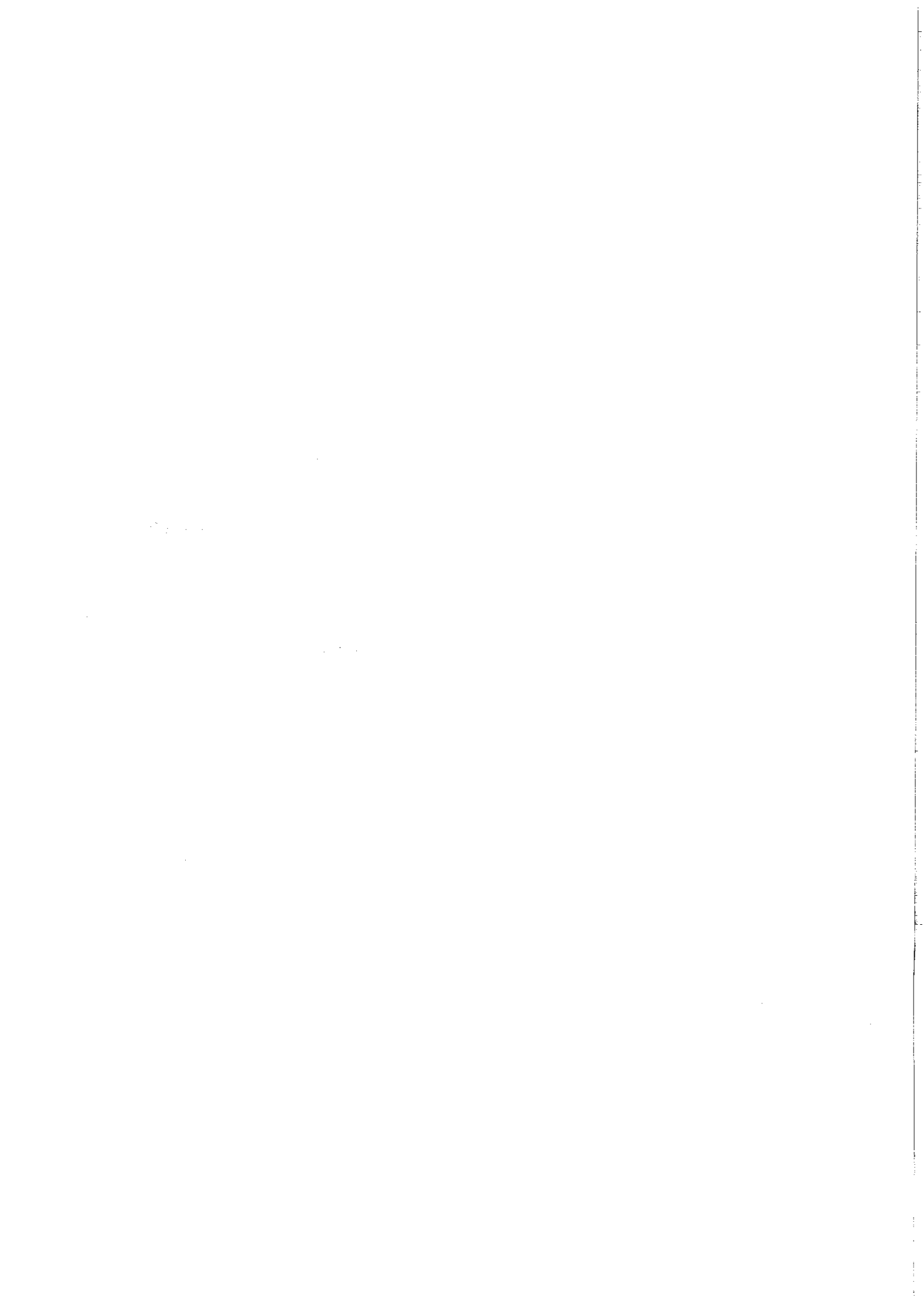
- **de valider les nouvelles règles d'indemnisation des SPV liée aux actions menées contre la pandémie (campagne de tests et de vaccination) à compter du 1^{er} janvier 2021 ;**
 - **de m'autoriser à inscrire la somme de 200 000 € au compte 64146 – indemnités service de santé à la Décision modificative n°1 du budget principal 2021.**
 - **de m'autoriser à signer tous les actes à intervenir pour assurer la facturation à l'ARS. Pour les SPP et PATS sollicités, il s'agira de fixer la base de facturation sur des indemnités SPV telles que prévues dans la présente délibération et de majorer la facturation d'une indemnité officier par jour de prestation.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **7 JUIN 2021**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Jean-Yves GOUTTEBEL



**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 10

Licenciement pour suppression de poste – indemnité transactionnelle

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

1- Contexte

Lors des séances du 20 décembre 2019 et du 4 février 2021, le Conseil d'Administration du SDIS a validé l'arrêté conjoint modificatif portant organisation et fonctionnement du SDIS63 et du CDSP63 et définit une nouvelle organisation fonctionnelle et territoriale :

- **Une organisation fonctionnelle** établie sur un recentrage des missions du SDIS sur 6 pôles au lieu de 8 générant la suppression des pôles « Ressources Techniques et Infrastructures » (PRTI) et « Communication et Relations Extérieures » (PCRE),
- Une organisation fonctionnelle repensée prenant en compte la mutualisation de plusieurs missions et activités avec le Conseil départemental :
 - Un service mutualisé juridique et assurance (SMJA) intégré au conseil départemental
 - Un service mutualisé patrimoine immobilier (SMPI) intégré au conseil départemental
 - Un service communication et affaires institutionnelles avec des missions mutualisées avec le service communication du conseil départemental

Les actions de mutualisation visent à permettre au SDIS de bénéficier de l'expertise des directions fonctionnelles du conseil départemental dans différents domaines où la collaboration peut constituer un atout.

- **L'organisation territoriale** repensée supprime à terme les 4 groupements territoriaux et les 16 compagnies existantes au profit d'un redécoupage territorial en 9 compagnies regroupant les centres d'incendie et de secours.

La mutualisation des activités de communication, préconisée par le cabinet ENEIS, qui a assisté le SDIS dans toute la phase d'étude de la réorganisation a reçu un avis favorable du conseil d'administration du 23 juin 2019. Les instances paritaires consultées préalablement à l'avis du Conseil d'administration du 23 juin 2019 n'ont pas émis d'observation sur cette évolution.

Le nouvel organigramme rattache le service communication à la Direction. Ce service sera piloté par un chef de service et composé au global de deux agents qui continueront à effectuer les missions qu'ils réalisent actuellement : un(e) chef de service « communication et affaires institutionnelles » du grade de technicien(ne) à temps complet et un(e) assistant(e) en gestion administrative à temps complet.

Les missions antérieurement réalisées par la cheffe de pôle seront effectuées par le service communication du conseil départemental par voie de mutualisation.

Ces dispositions conduisent à la suppression du poste de chef de pôle occupé par un agent contractuel.

Ces dispositions visant à la mutualisation du service communication, la transformation du pôle en service, et la suppression du poste de chef de pôle communication ont été présentées et validées par le Conseil d'administration du 20 décembre 2019.

Selon les dispositions du décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, la disparition du besoin ou la suppression de l'emploi qui a justifié le recrutement de l'agent contractuel constitue un motif légitime pour le licenciement de celui-ci.

Le chef du pôle communication, disposant d'un contrat à durée indéterminée a été informé de cette situation dès 2019 et les différentes étapes liées à la procédure de licenciement ont été respectées.

2- Rappel des différentes étapes de la procédure de licenciement

1- Consultation de la CAP le 19 décembre 2019 : information sur la procédure mise en place à l'encontre du chef de pôle Communication.

2- Délibération du CASDIS le 20 décembre 2019 : approuvant la réorganisation de l'établissement.

3- Courrier à l'agent le 27 février 2020 : information des conséquences de la réorganisation et convocation à un entretien préalable de licenciement.

4- Consultation du Comité Technique le 18 juin 2020 : émet un avis favorable à l'unanimité à la mise en œuvre de la réorganisation du SDIS avec pour incidences la création et la suppression de 29 postes, dont la suppression du poste de chef de pôle chargé de la communication et des relations extérieures.

5- Délibération du CASDIS le 25 juin 2020 : créant et supprimant tous les postes permettant de mettre en œuvre la réorganisation du SDIS, dont la suppression du poste de chef de pôle chargé de la communication et des relations extérieures.

6- Décision individuelle d'exécution de la délibération : l'agent a été reçu, assisté de son conseil, dans le cadre d'un entretien préalable de licenciement le 2 septembre 2020 par un Vice-Président représentant Monsieur le Président empêché.

7- Consultation de la CAP le 15 octobre 2020 : émet un avis favorable au licenciement de la Directrice de la Communication, chef du Pôle Communication et Relations Extérieures.

8- Envoi d'un courrier de licenciement pour suppression de poste à l'agent, notifié le 9 décembre 2020 : qui l'informe que le licenciement sera effectif après un préavis de 2 mois. De plus et comme le prévoit la réglementation, il lui a été offert la possibilité, dans un délai d'un mois, d'adresser une demande écrite de reclassement.

9- Réception par le SDIS d'un courrier de demande de reclassement le 5 janvier 2021.

10-Courrier du service du 5 février 2021, informant l'agent que l'établissement ne dispose d'aucun poste vacant relevant de ses compétences.

Conformément à l'article 39-5 du décret n°88-145 du 15 février 1988, aucun poste ne pouvant être proposé à l'agent avant le 9 février 2021, celui-ci a été placé en congé sans traitement à compter de cette date jusqu'au 9 mai 2021 au plus tard. Pendant cette période de trois mois, l'agent peut décider de retirer sa demande de reclassement en sorte que son licenciement sera effectif à cette date ou attendre la date butoir.

A échéance, l'agent a perçu les indemnités de droit qui lui étaient dues : une indemnité de licenciement évaluée à 21 189,65 €, une indemnité de congés payés d'un montant de 6 508,45 €, le paiement des jours inscrits sur son Compte Epargne Temps pour un montant de 5 130 €.

3- Protocole d'accord pour perception indemnité transactionnelle

Afin d'indemniser le préjudice en raison de la contestation de la procédure de licenciement et de l'évocation de faits de harcèlement moral dont l'agent se prétend victime, une indemnité transactionnelle, d'un montant de 70 000 € pourrait lui être versée, dans les conditions exposées dans le protocole joint.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **de valider le protocole transactionnel permettant de verser à l'agent licencié pour suppression de poste, une indemnité d'un montant de 70 000 €,**
 - **d'autoriser le Président à signer tout document en liant avec le protocole.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **7 JUIN 2021**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Jean-Yves GOUTIER

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 11

Modification du tableau des effectifs et de l'organigramme fonctionnel

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Compte tenu des recrutements liés à la réorganisation fonctionnelle du SDIS et au report de la réorganisation territoriale, et afin de promouvoir des agents au titre de la promotion interne, il vous est proposé de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} juin 2021, comme suit

- Suppression de 3 postes de Capitaine : afin de permettre le recrutement d'un ingénieur et de nommer deux lieutenants,
- Création de 2 postes de Lieutenant : pour pourvoir les postes d'officiers experts aux services des opérations et de la formation,
- Suppression d'1 poste de Caporal : suite au départ à la retraite d'un sapeur-pompier inapte définitivement et affecté au service de la téléassistance,
- Création d'1 poste d'Attaché territorial : afin de pourvoir un poste vacant de chef de service, suite à mobilité interne,
- Création de 2 postes au grade de rédacteur territorial : permettant de recruter un(e) chef(fe) de bureau et un(e) assistant(e) de gestion comptable et financière,
- Suppression de 3 postes d'Adjoint administratif,
- Création d'1 poste d'ingénieur : afin de pourvoir le poste de chef(fe) de service Prévision des risques,
- Création de 2 postes d'Agent de maîtrise : afin de pouvoir nommer deux agents au titre de la promotion interne conformément à l'annexe 3 de l'arrêté conjoint du 6 janvier 2020 (grade seuil / grade cible),
- Suppression d'1 poste d'Adjoint technique.

Le nombre de postes créés au tableau des effectifs du 1^{er} juin 2021 reste identique à celui du 1^{er} janvier 2021 et s'élève à 664 toutes filières confondues, pour un coût quasi-identique (+10 000 € annuel).

La modification du tableau des effectifs s'accompagne également de la modification de l'organigramme fonctionnel du SDIS. Celui-ci répond à l'organisation présentée dans l'arrêté conjoint du 6 janvier 2020 portant organisation et fonctionnement du SDIS63 et du CDSP63. Il a été validé par le Conseil d'Administration, le 25 juin 2020. Il a permis de codifier tous les postes ouverts au sein de l'établissement, qu'ils soient pourvus ou vacants, d'indiquer le grade seuil et le grade cible de tous les postes ainsi que le régime indemnitaire associé.

Ce document d'une grande clarté pour la gestion des ressources humaines, pour la gestion prévisionnelle des emplois et compétences est également très intéressant pour les agents qui peuvent avoir une visibilité sur les postes et sur les perspectives qui pourraient leur être offertes.

Il convient dès lors de le mettre jour dès que nécessaire afin que cet organigramme fonctionnel reste un outil au service de tous.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- Pôle Ressources :
 - Groupement des Ressources Logistiques et Techniques (GRLT) :
 - l'implantation du magasin départemental sur un site plus adapté a engendré une nouvelle organisation interne. Il est proposé de transformer le poste de magasinier en opérateur de maintenance – chargé du SAV petits matériels – code poste 2131111,
 - création d'un service gestion bâtementaire et maintenance, suite à la validation du Conseil d'Administration du 4 février 2021 pour faire suite à l'arrêt de l'expérimentation de la mutualisation liant le SDIS au CD dans un but de conserver la réactivité nécessaire à la maintenance des bâtiments,
 - en conséquence, il y a besoin de nommer un(e) chef(fe) de service gestion bâtementaire et maintenance et revoir la codification des postes afin de les rattacher au GRLT – codes postes 2134, 21341, 213411A et 213411B,
 - suite au départ à la retraite un sapeur-pompier professionnel en service hors rang, décision de changer la filière attendue sur ce poste (filière SPP transformée en filière technique) – code poste 213411B.
- Pôle Qualité et Performances :
 - Groupement Pilotage Evaluation

- Transformation de deux postes miroirs à 50 % dans deux services en deux postes à 100 % dans chacun des deux services afin de favoriser les candidatures. Ainsi, le poste 22111, chargé des statistiques opérationnelles et le poste 2212 chef du service de la téléassistance sont deux ETP distincts,
- suite au départ à la retraite un sapeur-pompier professionnel inapte en service hors rang à la téléassistance, décision de changer la filière attendue sur ce poste (filiale SPP transformée en filière technique) – code poste 221214R.
- Pôle Organisation des Secours :
 - Groupement Formation et Développement des Compétences
 - Création d'un poste de chef(fe) de service Formation tronc commun à effectif constant afin d'être en cohérence avec l'organigramme défini dans l'arrêté conjoint du 6 janvier 2020 – code poste 2422.
- Pôle Ingénierie des Risques :
 - Groupement Prévision des Risques
 - Changement de filière pour le poste de chef(fe) de service Prévision des Risques (filiale SPP transformée en filière technique) – code poste 2321
- Pôle Santé et Secours Médical (PSSM) :
 - Afin de faire suite à l'audit sur l'organisation du PSSM et au plan d'action proposé, création d'un bureau administratif (à effectif constant) regroupant les secrétaires médicales et la secrétaire de la pharmacie à usage interne, dans un but de recentrer le médecin-chef et la pharmacienne-chef sur leurs missions fondamentales et exclusifs, de les soulager d'une partie de leurs fonctions administratives et de favoriser la polyvalence des agents administratifs du pôle – codes postes 26001, 260011A, 260011B et 260011C.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à la majorité absolue, décide :

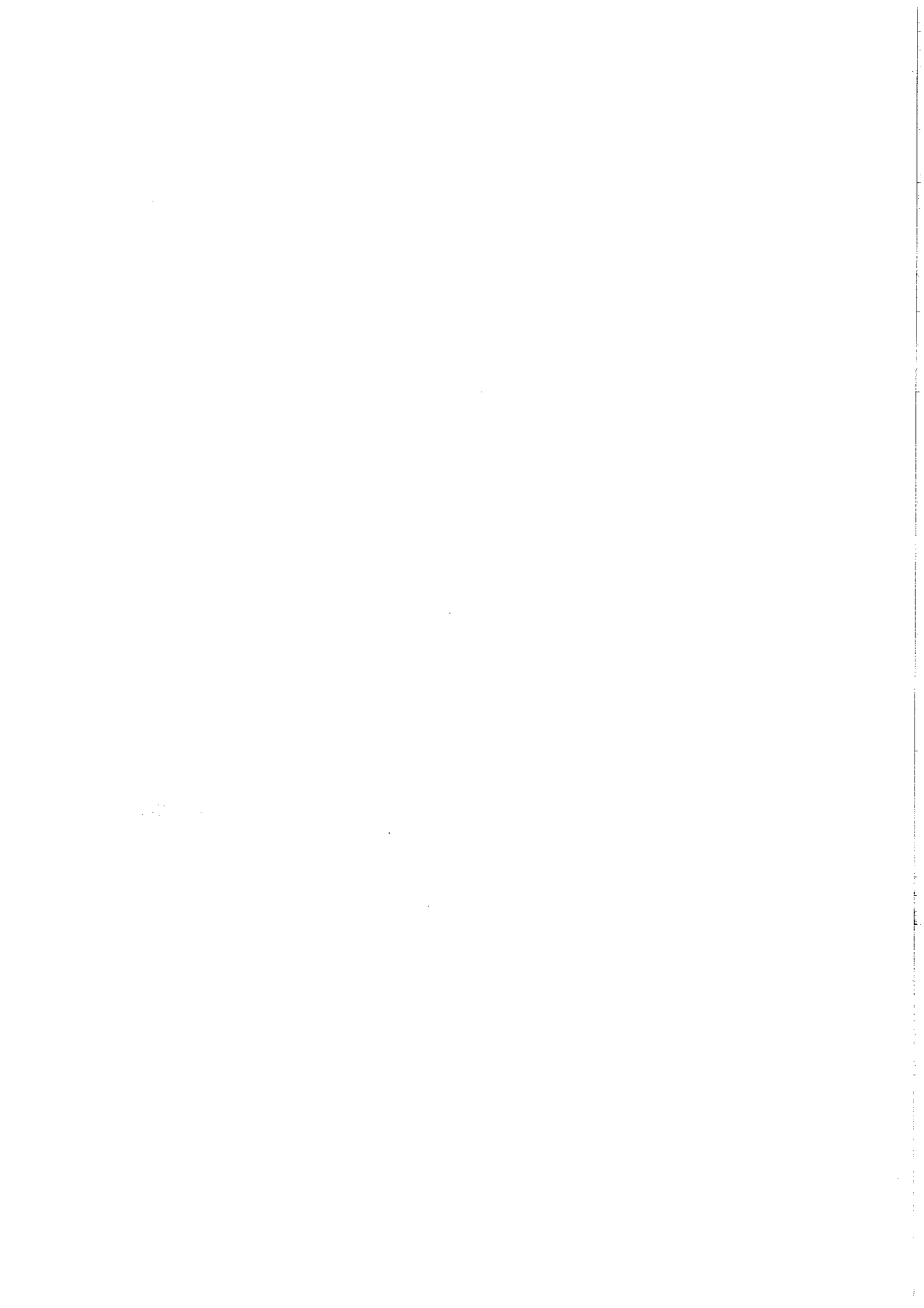
- de valider le tableau des effectifs pour le 1^{er} juin 2021, selon annexe 1 jointe,
- de valider l'organigramme fonctionnel tel que présenté en annexe 2.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le – 7 JUIN 2021

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Jean-Yves GOUTEBEL



**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 12

Décision Modificative n°1 du budget principal 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Le Compte administratif 2020 après affectation définitive du résultat faisait apparaître en section de fonctionnement un excédent de 6 075 499,91 € et en section d'investissement un excédent de 1 003 123,41 €. Les résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée au moment du vote du Budget primitif 2021.

Le projet de Décision Modificative n°1 du budget 2021, qui vous est présenté, prend en compte, d'une part des dépenses nouvelles, et d'autre part, l'ajustement de crédits dans le cadre des écritures d'ordre d'amortissement et de transfert de crédits entre chapitres (au vu de l'arrêté du 17 décembre 2020 fixant la définition des dépenses de fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage (cloud) éligibles à l'attribution du FCTVA).

Les modifications proposées dans ce rapport permettent la révision du budget de la façon suivante :

☞ + 1 050 000 € en dépenses imprévues de fonctionnement. Ce crédit viendra augmenter l'excédent cumulé de fonctionnement prévisionnel au 31 décembre 2021, le portant à 2 564 221,91 € (BP 2021 : 1.514.221,91 €).

☞ - 1 000 000 € d'emprunt à réaliser pour l'équilibre de la section d'investissement (BP 2021 : 15 024 957,78 €).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant pour la section de fonctionnement pour la DM1 est de : + 128 600,00 €

Les propositions sont les suivantes :

Recettes de fonctionnement :

Elles sont constituées par :

Recettes nouvelles : 116 600,00 €

L'augmentation du nombre d'interventions pour carences d'ambulances privées génère une recette supplémentaire de 94 000,00 € (2019 : 1778 interventions à 123 € - 2020 : 2532 interventions à 124 €).

Le traitement d'un contractuel mis à disposition par le centre de gestion a fait l'objet d'un mandatement à tort sur le budget principal en 2020. La ré imputation de cette dépense de 22 600 € sur le budget annexe téléassistance se traduit par une recette sur le budget principal.

Opérations d'ordre : + 12 000,00 €

Au vu des montants réels des opérations d'ordre, il est nécessaire d'ajuster les crédits pour la neutralisation des amortissements des bâtiments et la quote-part des subventions d'équipement perçues :

- | | |
|---|--------------|
| ✓ Neutralisation des amortissements des bâtiments : | +17 800,00 € |
| ✓ Amortissement des subventions perçues ; | - 5 800,00 € |

Dépenses de fonctionnement :

Elles sont constituées par :

Besoin nouveau : 5 100,00 €

Il est proposé d'inscrire la somme de 5 100,00 €, à l'article 658 - Charges diverses de gestion, pour rembourser à l'Union Départementale 63 les frais engagés pour la distribution des masques dans les EHPAD par la Réserve Départementale de Soutien et d'Entraide 63.

Virement entre chapitre : 0,00 €

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les dépenses de fonctionnement en « informatique en nuage » sont éligibles au FCTVA. Le montant prévisionnel sur le budget 2021 s'élève à la somme de **60 000,00 €**. Afin de percevoir la participation de l'état, les dépenses sont à imputer au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante. Il est proposé de transférer les crédits du chapitre 011 au compte 651 comme suit :

- ✓ Matériel informatique - 60 000 € (chapitre 011) :
 - Article 61561 contrat de maintenance : -14 000,00 €
 - Article 6135 location mobilière : - 16 000,00 €
 - Article 6262 frais de télécommunication : -30 000,00 €
- ✓ Article 651 Matériel informatique en nuage + 60 000 € (chapitre 065)

Ajustements de crédits : - 1 056 500,00 €

A la demande du Président, les services ont procédé à des arbitrages et des ajustements de crédits sur les chapitres 011 (charges à caractère général) et 012 (charges de personnel).

Pour le chapitre 011 le montant proposé est de : - 633 700,00 €

- Article 606122 Energie gaz - 10 000,00
- Article 60622 Carburant - 50 000,00
- Article 6068 Autres matériels et fournitures Covid - 100 000,00
- Article 6132 Location immobilière - 50 000,00
- Article 6184 Versement à des organismes de formation -53 000,00
- Article 615221 Entretien et réparation bâtiments - 40 000,00
- Article 615511 Entretien et réparation camion -70 000,00
- Article 615512 Entretien et réparation VL - 30 000,00
- Article 61558 Entretien et réparation autres biens - 32 000,00
- Article 61561 Contrat maintenance matériel - 25 000,00
- Article 61564 Autres contrats de maintenance - 20 000,00
- Article 6238 Divers prestations publicitaires - 30 000,00
- Article 6251 Voyages, déplacements (parcours et cross) - 9 000,00
- Article 6262 Frais de télécommunications - 110 700,00
- Article 6282 Frais de gardiennage - 4 000,00

Pour le chapitre 012 le montant proposé est de : - 422 800,00 €

- Article 641111 Masse salariale FPT : - 362 800,00 €
- Article 621802 Autre personnel extérieur SMPI : - 60 000,00 €

Dépenses nouvelles : + 200 000,00 €

Il est proposé d'inscrire + 200 000,00 € à l'article 64146 indemnités service de santé afin de permettre l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires sollicités pour mener des actions liées à la lutte contre la pandémie mondiale (COVID 19) et notamment dans le cadre des campagnes de dépistages et des campagnes de vaccination massives.

Opérations d'ordre: - 70 000,00 €

Dans le cadre des amortissements des biens et bâtiments, il est nécessaire d'ajuster les crédits inscrits et de diminuer en dépenses de fonctionnement la somme de - 70 000,00 € (chapitre 042)

Dépenses imprévues : + 1 050 000,00 €

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé d'inscrire la somme de + 1 050 000,00 € en dépenses imprévues. Ce crédit viendra augmenter l'excédent cumulé de fonctionnement prévisionnel au 31 décembre 2021, le portant à 2.564.221,91 € (BP 2021 : 1.514.221,91 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement

Opérations d'ordre: - 70 000,00 €

Comme en section de fonctionnement, il est nécessaire d'ajuster les crédits inscrits et de diminuer les recettes de - 70 000,00 € (chapitre 042).

Recours à l'emprunt : - 1 000 000,00 €

Les différentes propositions en section d'investissement permettent de diminuer de - 1 000 000,00 € le montant de l'emprunt à réaliser pour l'équilibre de la section d'investissement (BP 2021 : 15.024.957,78 €).

Dépenses d'investissement

Comme les dépenses de fonctionnement les dépenses d'investissement ont été réajustées à la baisse pour 1 070 000 €.

Arbitrages : - 580 000,00 €

Il est proposé :

- ✓ D'annuler le versement de la subvention dans le cadre du projet d'infrastructure NexSis, soit - 480 000,00 €
- ✓ D'augmenter le délai de déploiement des casques nouvelle génération dans les CIS mixtes pour - 100 000,00 €

Ajustement de crédits : - 602 000,00 €

Il est proposé :

- ✓ De prendre en compte le délai de livraison des deux CCFM et des 15 VLRU et ainsi de reporter 540 000,00 € de crédits de paiement sur 2022
- ✓ D'ajuster la programmation du renouvellement du parc informatique et de photocopieur et ainsi de reporter 62.000 € sur 2022.

Dépenses nouvelles : + 100 000,00 €

Un crédit supplémentaire de 100.000 € est nécessaire sur l'autorisation de programme d'aménagement sur le site de Crouël afin de permettre le déplacement des caissons à feu réel installés début 2020. Ce déplacement s'avère nécessaire dans le cadre du nouvel aménagement architectural du site.

Opérations d'ordre : + 12 000,00 €

Comme en recette de fonctionnement les crédits sont à ajuster avec :

- ✓ La neutralisation des amortissements des bâtiments (chapitre 040) pour : + 17 800,00 €
- ✓ La diminution des amortissements des subventions pour : - 5 800,00 €

L'ensemble de ces mouvements est détaillé de façon chiffrée en annexe.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à la majorité absolue, décide :

- **de se prononcer favorablement sur le projet de décision modificative n°1 du budget principal 2021.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **7 JUIN 2021**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Jean-Yves GOUTTEBEL

PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

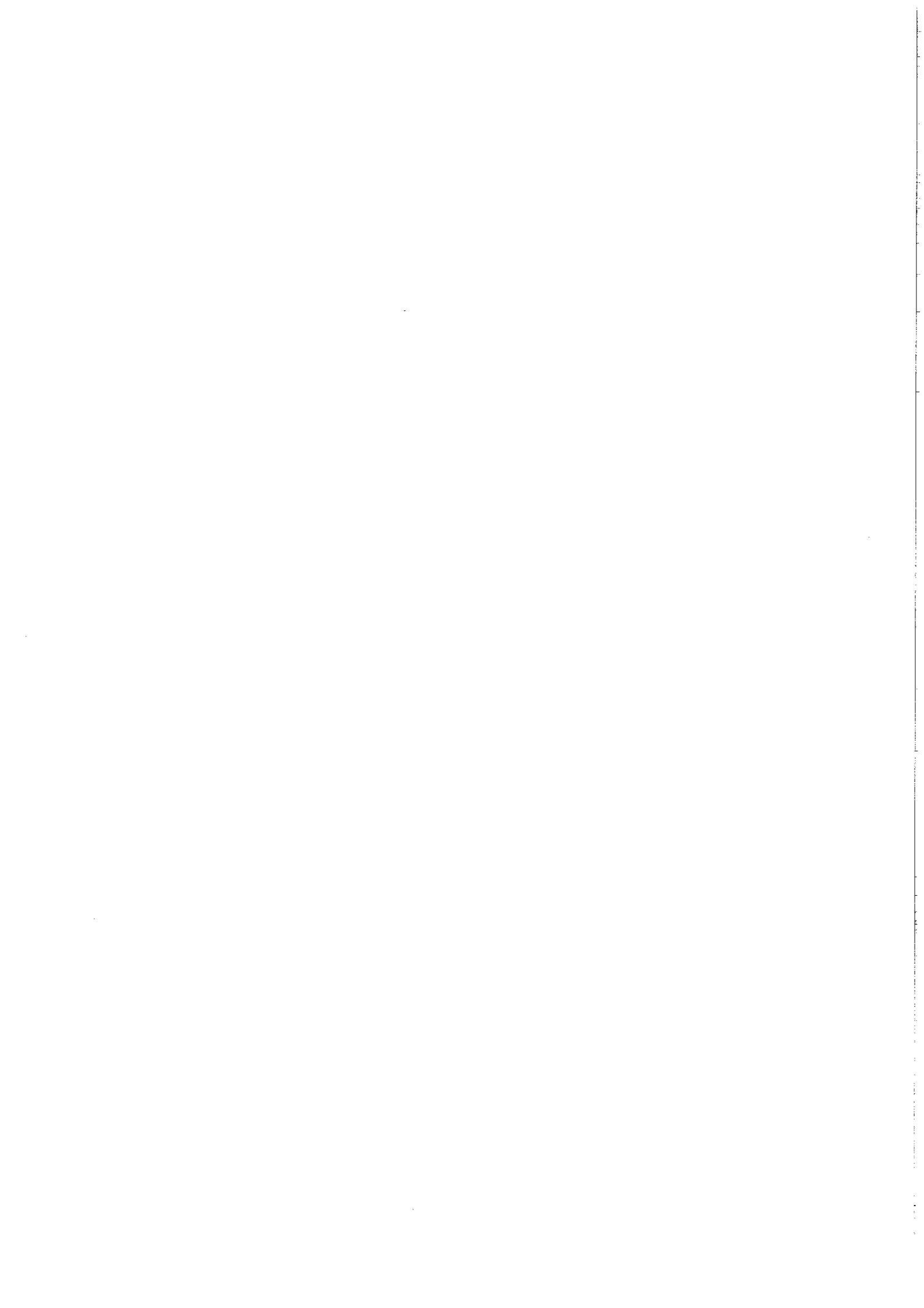
RECETTES		Inscriptions 2021	Inscriptions DM1 2021
Chapitre 70 – Produits de services, du domaine			
706102	Interventions carence ambulances privées	220 000,00	+ 94 000,00
Chapitre 77 – Recettes exceptionnelles			
773	Mandats annulés	0,00	+ 22 600,00
Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre section			
7768	Neutralisation des amortissements	1 460 000,00	+ 17 800,00
777	Quote part des subventions d'investissement	219 000,00	- 5 800,00
Total des recettes			+ 128 600,00

DEPENSES		Inscriptions 2021	Inscriptions DM1 2021
Chapitre 011 – Charges à caractère général			
606122	Energie gaz	370 000,00	- 10 000,00
60622	Carburant	750 000,00	- 50 000,00
6068	Autres matériels et fournitures	522 900,00	- 100 000,00
6132	Location immobilière	325 500,00	- 50 000,00
6135	Location mobilière	95 000,00	- 16 000,00
6184	Versement à des organismes de formation	350 000,00	-53 000,00
615221	Entretien et réparation bâtiments	464 900,00	- 40 000,00
615511	Entretien et réparation matériel roulant camion	512 000,00	-70 000,00
615512	Entretien et réparation matériel roulant VL	355 000,00	- 30 000,00
61558	Entretien et réparation autres biens mobiliers	133 000,00	- 32 000,00
61561	Contrat maintenance matériel	726 040,00	- 39 000,00
61564	Autres contrats de maintenance	61 000,00	- 20 000,00
6238	Divers prestations publicitaires	99 800,00	- 30 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	100 000,00	- 9 000,00
6262	Frais de télécommunications	539 000,00	- 140 700,00
6282	Frais de gardiennage	115 000,00	- 4 000,00
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés			
621802	Autre personnel extérieur SMPI	260 000,00	- 60 000,00
641111	Rémunération du personnel	12 089 000,00	- 362 800,00
64146	Indemnités service de santé	216 000,00	+ 200 000,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante			
6512	Droits d'utilisation informatique en nuage	0,00	+ 60 000,00
658	Charges diverses de gestion	1 100,00	+ 5 100,00
Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre section			
6811	Dotations aux amortissements	5 801 400,00	- 70 000,00
Chapitre 022 – Dépenses imprévues			
022	Dépenses imprévues	1 514 221,91	+ 1 050 000,00
Total des dépenses			+ 128 600,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		Inscriptions 2021	Inscriptions DM1 2021
Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections			
28031	Amortissement des frais d'études	4 000,00	- 2 550,00
280441	Amortis subventions d'équipement versées	19 000,00	- 700,00
28051	Amortis concessions, droits, brevets, licences	221 000,00	+ 4 550,00
281311	Amortis bâtiments administratifs	85 000,00	- 600,00
281312	Amortis centres d'incendie et de secours	1 054 000,00	+ 7 550,00
281351	Amortis bâtiments publics	47 000,00	+ 14 550,00
281531	Amortissement réseaux de transmission	109 000,00	- 30 000,00
281532	Amortissement réseau d'alerte	123 000,00	- 33 200,00
281538	Amortissement autres réseaux	387 000,00	+ 200,00
281561	Amortis matériel mobile d'incendie et de secours	1 963 000,00	- 63 800,00
281562	Amortis matériel non mobile d'incendie et de secours	900 000,00	+ 6 400,00
281578	Amortis autre matériel et outillage technique	34 000,00	- 3 100,00
28158	Amortis autres	3 000,00	- 200,00
2817311	Amortis bâtiments administratifs	26 000,00	+ 1 600,00
2817312	Amortis centres d'incendie et de secours	253 000,00	- 800,00
281735	Amortis installations générales , agencements	66 000,00	+ 20 100,00
28181	Amortis installations générales , agencements	2 100,00	- 900,00
28182	Amortis matériel de transport	197 000,00	+ 2 250,00
28183	Amortis matériel informatique	150 000,00	- 33 800,00
28184	Amortis matériel de de bureau et mobilier	48 000,00	+ 36 700,00
28188	Amortis autres	110 000,00	+ 5 750,00
Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées			
1641	Emprunt en euros	15 024 957,78	- 1 000 000,00
Total des recettes			- 1 070 000,00

DEPENSES		Inscriptions 2021	Inscriptions DM1 2021
Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections			
13913	Amortissement subvention département	208 000,00	- 4 400,00
13914	Amortissement subvention Communes	8 000,00	- 700,00
13918	Amortissement subvention autres	3 000,00	- 700,00
198	Neutralisation des amortissements	1 460 000,00	+ 17 800,00
Chapitre 204 – Subvention d'équipement versées			
20413	Projet d'infrastructures d'intérêt national	480 000,00	- 480 000,00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			
215611	Matériel roulant d'incendie et de secours	1 595 500,00	- 400 000,00
215622	Matériel d'incendie et de secours habillement	950 000,00	- 100 000,00
2182	Matériel de transport	947 536,44	-140 000,00
2183	Matériel informatique	572 243,93	- 42 000,00
2188	Autres	159 600,00	- 20 000,00
Chapitre 23 – Immobilisations incorporelles			
231311	Bâtiments administratif	2 633 200,00	+ 100 000,00
Total des dépenses			- 1 070 000,00



**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 13

Décision Modificative n°1 du budget annexe téléassistance 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Le Compte administratif 2021 après affectation définitive du résultat faisait apparaître en section de fonctionnement un déficit de 50 808,22 € et en section d'investissement un excédent de 406,84 €. Les résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée au moment du vote du Budget primitif 2021.

Le projet de Décision Modificative n°1 du budget annexe téléassistance 2021, qui vous est proposé, permet la régularisation du traitement de 22 658,07 € d'un agent contractuel affecté au service téléassistance dont le paiement au centre de gestion a été mandaté à tort sur le budget principal en 2020.

Cette opération nécessite des mouvements sur les comptes suivants :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Inscriptions 2021	Inscriptions DM1 2021
Chapitre 74 – Contributions et participations			
7484	Contributions du département téléassistance	1 980 857,50	+ 22 600,00
Total des recettes			+ 22 600,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Inscriptions 2021	Inscriptions DM1 2021
Chapitre 012 – Charges de personnel			
6218	Autre personnel extérieur	20 599,28	+ 22 600,00
Total des dépenses			+ 22 600,00

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **de se prononcer favorablement sur le projet de décision modificative n°1 du budget annexe téléassistance 2021.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **- 7 JUIN 2021**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Jean-Yves GOUTTEBEL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 14

Réintégration de biens totalement amortis et déjà sortis de l'actif avant leur cession

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Comme chaque année le SDIS procède à la vente de véhicules dont il est fait un inventaire précis lors de l'approbation du compte administratif. Certains véhicules en vente ou vendus, ont fait l'objet d'un apurement (sortie en masse) lors de la constatation de l'actif au 31 décembre 1995.

Cinq de ces véhicules avaient fait l'objet d'un amortissement comptable. Afin d'enregistrer leur cession, il est nécessaire de reconstituer ces amortissements en prélevant leur valeur sur le compte « 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé ». Il est à noter que le compte 1068 correspond aux « Fonds internes : Réserves » mentionné sur le compte de gestion. Il s'élève à 12.350.483,55 e au 31 décembre 2020. Il ne doit pas être confondu avec l'excédent cumulé dont le montant était à cette même date de 7.078.623,32 Enfin, ces opérations sont réalisées par le comptable, elles sont d'ordre non budgétaire et ainsi ne nécessitent pas l'inscription de crédits au budget du SDIS.

Les biens vendus sont :

1) 1 IVECO Unic 80.16 immatriculé **1479 SX 63** mis en service en le 23/04/1987
Pris à l'inventaire sous le numéro 398 (2 CHASSIS CCFM + EQUIPEMENT CCFM) en 1987
Acquis sur le budget 1987 pour un montant de 410.101,00 Francs, soit 62.519,49 €
Le bien a été amorti sur 10 ans, le cumul des amortissements s'élève à 62.519,49 €

L'acquisition avait été comptabilisée à l'article « 2148 – Autre matériel, outillage et mobilier » en M6, soit à l'article « 215611 – Autre matériel roulant de + de 3,5T » en M61

2) 1 IVECO Unic 80.14 immatriculé **164 SR 63** mis en service en le 01/01/1985
Pris à l'inventaire sous le numéro 280 (5 CHASSIS C.C.M.F. UNIC) en 1985
et sous le numéro 289 (2 EQUIPEMETNS C.C.M.F. SIDES) en 1985
Acquis sur le budget 1985 pour un montant de 410.094,00 Francs, soit 62.518,43 €
Le bien a été amorti sur 10 ans, le cumul des amortissements s'élève à 62.518,43 €

L'acquisition avait été comptabilisée à l'article « 2148 – Autre matériel, outillage et mobilier » en M6, soit à l'article « 215611 – Autre matériel roulant de + de 3,5T » en M61

3) 1 RVI S130 immatriculé **BQ 609 VK (ex 122 SJ 63)** mis en service le 22/05/1984
Pris à l'inventaire sous le numéro 239 (3 CHASSI RVI S130.09) en 1984
et sous le numéro 243 (3 EQUIPEMENT FPTL + 1 EQUIPEMENT CCF) en 1984
Acquis sur le budget 1984 pour un montant de 394.502,50 Francs, soit 60.141,52 €
Le bien a été amorti sur 10 ans, le cumul des amortissements s'élève à 60.141,52 €

L'acquisition avait été comptabilisée à l'article « 2148 – Autre matériel, outillage et mobilier » en M6, soit à l'article « 215611 – Autre matériel roulant de + de 3,5T » en M61

4) 1 IVECO UNIC 80.14 immatriculé **4785 SZ 63** mis en service le 28/10/1987
Pris à l'inventaire sous le numéro 398 (2 CHASSIS CCFM + EQUIPEMENT CCFM) en 1987
Acquis sur le budget 1987 pour un montant de 410.101,00 Francs, soit 62.519,49 €
Le bien a été amorti sur 10 ans, le cumul des amortissements s'élève à 62.519,49 €

L'acquisition avait été comptabilisée à l'article « 2148 – Autre matériel, outillage et mobilier » en M6, soit à l'article « 215611 – Autre matériel roulant de + de 3,5T » en M61

5) 1 IVECO UNIC 79.14 immatriculé **1442 ST 63** mis en service le 12/08/1986
Pris à l'inventaire sous le numéro 366 (2 CHASSIS CABINES IVECO 79.14) en 1986
et sous le numéro 361 (2 EQUIPEMENTS FPTL) en 1986
Acquis sur le budget 1986 pour un montant de 412.219,00 Francs, soit 62.842,38 €
Le bien a été amorti sur 10 ans, le cumul des amortissements s'élève à 62.842,38 €

L'acquisition avait été comptabilisée à l'article « 2148 – Autre matériel, outillage et mobilier » en M6, soit à l'article « 215611 – Autre matériel roulant de + de 3,5T » en M61

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

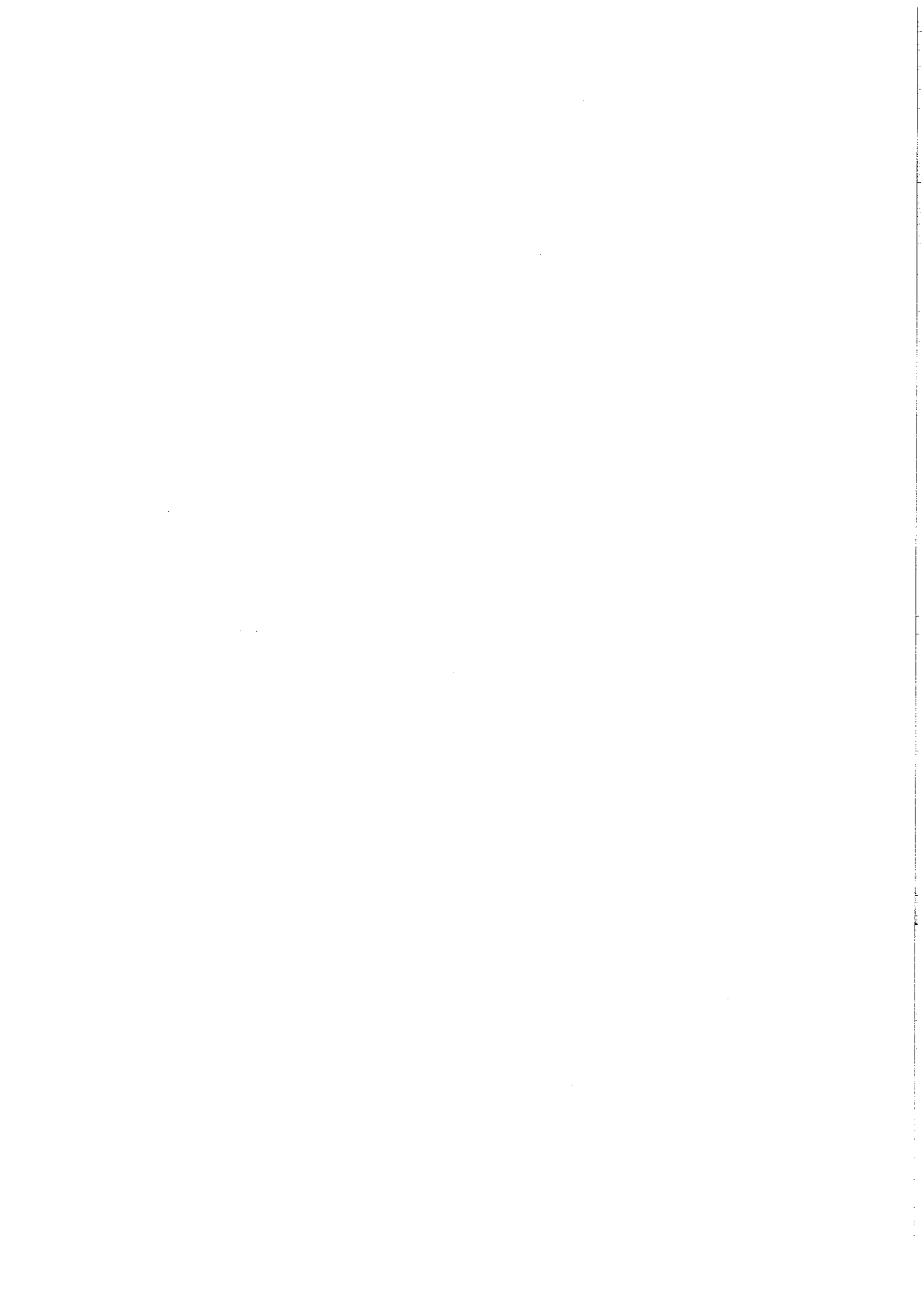
- **d'autoriser M. le Payeur à prélever la somme de 310.541,31 € au compte 1068 pour reconstituer les amortissements des biens cités ci-dessus.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **- 7 JUIN 2021**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Jean-Yves GOURTEBEL



**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 15

Renouvellement du contrat de ligne de trésorerie

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy de Dôme (SDIS 63) souscrit depuis plusieurs années des contrats de crédit de trésorerie pour optimiser la gestion de sa trésorerie.

Ces crédits, utilisés sur de très courtes périodes, permettent le financement des besoins ponctuels de trésorerie. Ils ne sont pas destinés à financer l'investissement mais participent à une gestion de la trésorerie au plus près des besoins quotidiens dans l'optique d'une gestion financière et budgétaire rationnelle et rigoureuse.

Le contrat actuel de ligne de trésorerie d'un montant global de 1 million d'euros, prend fin le 31 août 2021. Bien que, jusqu'à présent, aucun tirage n'ait été effectué, le SDIS 63 ne peut se dispenser de cet outil qui présente une grande souplesse de gestion. En effet, le dernier contrat « revolving » conclu en 2005 à des conditions financières très intéressantes (marges faibles et index non flooré), utilisé en priorité jusqu'alors pour pallier à des besoins de trésorerie, est arrivé à terme le 1^{er} décembre 2020. **Aussi, au titre de l'année 2021-2022, il vous est proposé de maintenir le montant global de la ligne de trésorerie à 1 million d'euros.**

Afin de signer un nouvel accord, le SDIS a effectué une mise en concurrence. Pour ce faire, huit établissements bancaires ont reçu un cahier des charges listant les caractéristiques financières et techniques des offres attendues. Parmi les établissements bancaires sollicités, quatre ont fait une proposition. Leurs offres sont comparées dans le tableau ci-après (annexe 1).

Malgré le contexte économique et sanitaire particulier qui perdure, les conditions financières offertes sont, d'une manière générale, à la baisse. Un gain minimum de 8 points de base peut être observé sur les niveaux de taux entre 2020 et 2021. Les taux proposés restent majoritairement des taux fixes, ou des marges sur Euribor « flooré » à zéro. Une anticipation de l'évolution des différents dérivés de l'Euribor sur la période de juillet 2021 à août 2022, montre un maintien de la valorisation des différents index sur des niveaux négatifs. A titre d'exemple, l'Euribor moyen mensuel 1 mois pourrait varier entre - 0,5702 % et - 0,5618 %. Ainsi, compte tenu des conditions offertes par l'ensemble des établissements bancaires pour se prémunir contre les taux négatifs, le taux minimum appliqué sera égal à la marge proposée, ce qui revient à l'application d'un taux fixe.

En étudiant individuellement les différentes conditions des propositions reçues (marges, commissions, modalités de calcul des intérêts, flexibilité...), l'offre de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin est la plus compétitive.

Toutefois, afin d'évaluer l'impact financier par l'élargissement du panel d'indices et les conséquences sur les commissions de non utilisation, une étude a également été menée en combinant cette proposition avec celles des autres établissements bancaires.

Il se confirme que le coût le plus faible émane de l'offre de la **Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin** dont les conditions sont les suivantes :

- La proposition s'applique pour une ligne de 1 000 000 €
- Le taux applicable est : **taux fixe à 0,20%**
- La base de calcul est : exact/360 j.
- Les demandes de tirage et de remboursement s'effectuent chaque jour avant 11h00 via internet
- Aucun montant minimum de tirage et de remboursement n'est imposé
- Le jour du remboursement est exclu du décompte des intérêts
- Le paiement des intérêts s'effectue mensuellement
- La commission d'engagement s'élève à 0,05% du plafond
- La commission de non utilisation correspond à 0,05% de la différence entre le montant de la ligne (1.000.000€) et de l'encours moyen des tirages sur le mois.

En conclusion, la ligne de trésorerie de la **Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin** propose les meilleures conditions financières. Malgré l'application d'une commission de non utilisation, cette offre est économiquement la plus compétitive quel que soit le volume d'utilisation de la ligne de trésorerie et n'impose aucun minimum de tirage ou remboursement.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de maintenir le montant du plafond de la ligne de trésorerie à 1 000 000 € ;
 - d'autoriser le président du CA SDIS à conclure et signer la convention d'ouverture de crédits avec la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin pour un montant de 1 000 000 € telle que décrite ci-dessus.
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **- 7 JUIN 2021**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Jean-Yves GOUTTEBEL

LIGNES DE TRESORERIE pour l'exercice 2021/2022 - Tableau comparatif des offres - annexe 1

	Durée	VERSEMENT et Préavis	indices	marge + base exact /360 j	Montant minimum par tirage	REMBI (préavis)	Facturation des Intérêts	Détermination jour de valeur	Divers
BPAURA 1 000 000 €	1 an	Virt BDF : J avant 10h30	Euribor 3 mois	0,23% exact /360 j	30.000 €	Préavis : J-1 avant 12h	Paiement : Trimestriel Délai : J+15	Tirage : J du versement Remboursement : J du remboursement	Durée minimum des tirages : 7 jours Commission d'engagement : 0,10% du montant engagé Pas de commission de non utilisation Aucun frais de gestion ou de dossier Validité jusqu'au 31 mai 2021
Caisse d'Epargne Auvergne Limousin 1 000 000 €	1 an	Virt BDF : J avant 11h00 ou Crédit d'Office : J-1 avant 16h30 (via internet)	Taux Fixe	0,20 % exact /360 j	Aucun minimum	Préavis : J-1 avant 16h30	Paiement : Mensuel (débit d'office) Délai : J+6	Tirage : J du versement Remboursement : J-1 du remboursement	Commission d'engagement : 0,05% du montant engagé Commission de non utilisation : 0,05% Aucun frais de gestion ou de dossier Validité jusqu'au 10 juin 2021
La Banque Postale 1 000 000 €	1 an	Crédit d'Office J-1 avant 16h30 (via internet)	Taux fixe	0,23% 30J/360 j	10.000 €	Préavis : J-1 avant 16h30	Paiement : Trimestriel Délai : au 8 de T+1	Tirage : J du versement Remboursement : J-1 du remboursement	Commission d'engagement : 0,10% du montant engagé Commission de non utilisation : • 0,05 % si taux non utilisation quotidien < 50% • 0,10 % si taux non utilisation quotidien compris entre 50% et 65% • 0,15% si taux non utilisation quotidien supérieur à 65% Aucun frais de gestion ou de dossier Validité jusqu'au 10 juin 2021
Société Générale 1 000 000 €	1 an	Virt BDF : J avant 10h00	Euribor moyen mensuel 1 mois (flooré à 0%)	0,40% exact/360 j	100.000 €	Préavis : J avant 12h00	Paiement : Mensuel (débit d'office) Délai : J+15	Tirage : J du versement Remboursement : J-1 du remboursement	Commission de confirmation : 0,05% du montant engagé Forfait de gestion : 500 € Aucune commission de non utilisation Aucun frais de dossier Validité jusqu'au 07 juin 2021

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 16

**Situation des CIS du Corps départemental
Propositions de regroupement de centres du Corps départemental**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Dans la continuité de notre démarche initiée pour une nouvelle organisation en matière de couverture opérationnelle plus efficiente, telle qu'elle vous a été explicitée à plusieurs reprises, il vous est proposé le regroupement des centres suivants.

Bien entendu, comme les fois précédentes, celles-ci ont fait l'objet d'études spécifiques et de rencontres avec les élus et les sapeurs-pompiers concernés. De même, chaque commune concernée par cette réorganisation reste couverte dans les délais arrêtés par le SDACR et confirmés par le Règlement Opérationnel.

Regroupement du CPI 3 de LA CHAPELLE-AGNON avec les CIS périphériques (GTE)

Ainsi, il vous est proposé le regroupement du CPI 3 de La Chapelle-Agnon avec les CIS périphériques de Cunlhat, Olliergues et Saint-Amant-Roche-Savine.

Cette proposition fait suite à une concertation avec les élus et les sapeurs-pompiers volontaires concernés, qui sont convenus de la nécessité de répartir les ressources de ce CPI sur les CIS périphériques, afin de renforcer la capacité opérationnelle sur ce secteur.

En effet, ce centre compte aujourd'hui dix sapeurs-pompiers volontaires donc quatre ayant une réelle activité. Compte tenu de l'absence de disponibilité suffisante des sapeurs-pompiers volontaires depuis plusieurs années et au terme d'une période de six mois accordée pour évaluer les effets des actions mises en œuvre, notamment d'une campagne de recrutement, il s'avère qu'aucune mesure ne permet d'envisager une prolongation d'activité de ce centre.

Aussi, il convient de mettre fin au fonctionnement du CPI 3 de La Chapelle-Agnon et de regrouper les moyens de celui-ci sur les CIS périphériques, à compter du 1^{er} juillet 2021. Les sapeurs-pompiers volontaires qui le souhaitent pourront poursuivre leur engagement au sein du corps départemental et rejoindre les CIS de proximité, permettant ainsi une disponibilité accrue des sapeurs-pompiers sur ce secteur.

Les deux véhicules (VPI et VID) seront restitués au groupement des ressources techniques et pourront faire l'objet d'une dotation vers d'autres centres. À la suite de ce regroupement, le bâtiment mis à la disposition du SDIS par convention sera rendu à la commune.

Regroupement du CPI 3 de MONTCEL avec le CS de COMBRONDE (GTN)

Il vous est également proposé le regroupement du CPI 3 de Montcel avec le CS de Combronde. Comme précédemment, cette réorganisation fait suite à une concertation avec les élus et les sapeurs-pompiers concernés.

Le CPI de Montcel, proche du CS de Combronde, compte aujourd'hui six sapeurs-pompiers volontaires, dont seulement quatre ayant une réelle activité. Les difficultés des sapeurs-pompiers à faire face aux différentes sollicitations remettent en cause les capacités de ce CPI à assurer l'ensemble de ses missions. Aussi, après concertation et à l'unanimité, il a été convenu de la nécessité de fusionner celui-ci et de renforcer la capacité opérationnelle du CS de Combronde afin de garantir, autant que possible, un effectif disponible sur un secteur géographique qui dépasse le cadre communal.

Aussi, il vous est proposé le regroupement du CPI 3 de Montcel avec le CS de Combronde, à compter du 1^{er} juillet 2021. Les sapeurs-pompiers volontaires de ce CPI pourront rejoindre définitivement ce CS. Dès le 1^{er} mai 2021, l'adjudant Samuel SADLOCHA assurera les fonctions de chef de centre suite de la cessation de fonctions du capitaine ROSSI. Il sera secondé par l'adjudant-chef Olivier FOLLIN, actuel chef de centre de Montcel.

Le véhicule, (CID) sera restitué au groupement des ressources techniques et sera réformé

Enfin, au terme de cette fermeture, le bâtiment mis à la disposition du SDIS 63 par convention sera rendu à la commune.

Regroupement du CPI 2 de ST-SAUVES-d'Auvergne avec le CS de TAUVES (GTS)

De même, il vous est proposé le regroupement du CPI de St-Sauves-d'Auvergne avec le CS de Tauves.

Après une concertation menée avec les élus et les sapeurs-pompiers volontaires concernés, il s'avère que l'effectif actuel, qui devrait passer dans les mois à venir à 5 sapeurs-pompiers volontaires ayant une réelle activité, ainsi que la faible disponibilité de ceux-ci, ne permettent plus de garantir de façon pérenne l'avenir de ce centre.

Aussi, il est donc nécessaire d'adapter l'organisation du SDIS en regroupant ce centre avec le CS de Tauves afin de garantir, autant que possible, un effectif disponible sur ce secteur, conformément à notre politique d'amélioration de la couverture opérationnelle.

Compte tenu de ces éléments, il vous est donc proposé la fermeture du CPI 2 de St-Sauves et son regroupement avec le CS de Tauves. Les sapeurs-pompiers volontaires qui le souhaitent pourront poursuivre leur engagement au sein du corps départemental et rejoindre le CS de Tauves, voire les CIS proches de leur domicile.

Les deux véhicules (VPI et CID) seront restitués au groupement des ressources techniques et pourront faire l'objet d'une dotation vers d'autres centres

Comme précédemment, au terme de cette fermeture, le bâtiment mis à la disposition du SDIS 63 par convention sera rendu à la commune.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **d'émettre un avis favorable sur la proposition de fermeture du CPI 3 de La Chapelle-Agnon et le regroupement des moyens de ce centre sur les CIS Cunlhat, Olliegues et Saint-Amant-Roche-Savine, à compter du 1^{er} juillet 2021 ;**
- **d'émettre un avis favorable sur la proposition de regroupement du CPI 3 de Montcel avec le CS de Combronde, à compter du 1^{er} juillet 2021 ;**
- **d'émettre un avis favorable sur la proposition de regroupement du CPI 2 de St-Sauves-d'Auvergne avec le CS de Tauves, à compter du 1^{er} juillet 2021.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **- 7 JUIN 2021**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,

Jean-Yves GOUTTEBEL

10/10/10